



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Un leader au service d'un Canada encore plus fort

RAPPORT ANNUEL 2014 - 2015

Canada 

Un leader au service d'un Canada encore plus fort

En 2014-2015, le Conseil canadien des normes s'est employé à renforcer la valeur procurée par le réseau de normalisation du Canada aux intervenants du gouvernement et de l'industrie en dirigeant l'élaboration de solutions de normalisation nouvelles et novatrices.

NOTRE MANDAT

Encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

NOTRE MISSION

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population.

NOS VALEURS FONDAMENTALES

Respect • Intégrité • Professionnalisme

NOTRE VISION

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada par des solutions de normalisation novatrices.

POUR NOUS JOINDRE

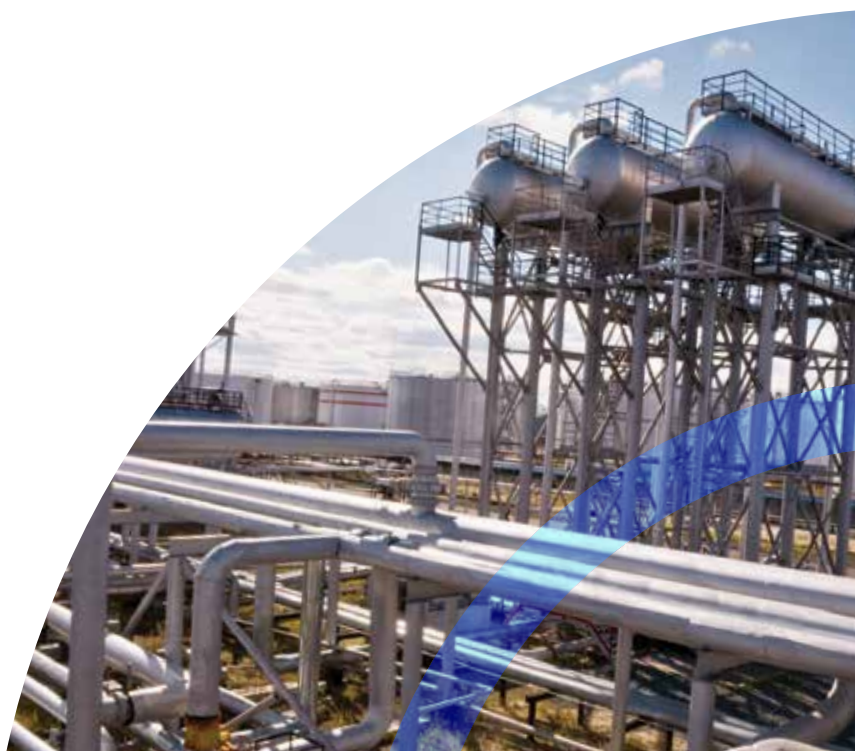
Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone : +1 613 238 3222
Télécopieur : +1 613 569 7808
Site Web : www.ccn.ca



N° de catalogue lu81-1F-PDF
ISSN 1701-4247
Ottawa, 2015
Imprimé au Canada sur
du papier recyclé et recyclable

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente et du directeur général	2
Rapport de gestion.....	4
Contexte opérationnel du CCN	5
Faits marquants de l'année	10
Rendement au regard des objectifs.....	24
L'exercice en chiffres.....	26
Les réseaux de normalisation mondial et régional du Canada.....	30
Gouvernance du CCN.....	32
Résultats financiers.....	34
Aperçu financier 2010-2011 – 2014-2015	37
Évaluation de la gestion des risques d'entreprise.....	38
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers.....	39
Rapport du vérificateur.....	40
Notes complémentaires	45
Profil de la société	56
Lexique.....	61



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



DISONS-LE SIMPLEMENT, LES NORMES COMPTENT.

Les normes constituent l'épine dorsale invisible qui permet à notre société de fonctionner efficacement et en toute sécurité. Elles protègent les Canadiens en garantissant la sécurité des aliments qu'ils consomment et des produits qu'ils utilisent au quotidien. Elles diminuent les coûts pour les consommateurs et leur offrent davantage de choix en leur donnant accès à des produits provenant de l'étranger. Par ailleurs, les normes sont indispensables à la croissance économique canadienne. Elles aident les entreprises à rivaliser sur un pied d'égalité, au Canada et dans le monde entier. De plus, elles soutiennent les administrations publiques du pays en leur proposant des solutions efficaces pour les aider à se conformer aux exigences réglementaires, comme en témoignent les milliers de normes citées dans les lois. Le respect des normes et l'obtention d'une certification facilitent l'accès des entreprises à de nouveaux marchés en réduisant les coûts de la conformité et le fardeau administratif et en accélérant la mise en marché, ce qui génère des possibilités de croissance et stimule l'innovation.



LES NORMES ONT UNE RAISON D'ÊTRE.

En tant que chef de file du réseau de normalisation canadien, le Conseil canadien des normes (CCN) encourage les membres du réseau de normalisation dans l'ensemble du pays et les divers partenaires du monde entier à soutenir les solutions de normalisation servant les intérêts de la population canadienne. La force de ce réseau de normalisation réside dans la collaboration entre tous ses participants, des organismes d'élaboration de normes (OEN) aux divers organismes accrédités, en passant par les gouvernements, l'industrie et les consommateurs.

En unissant nos efforts et en créant une vision commune, nous apportons beaucoup à notre économie et à nos citoyens. Ensemble, nous supprimons les obstacles au commerce; nous encourageons les solutions de normalisation novatrices; et, chaque jour, nous influençons le cours des choses pour les consommateurs et les industries du pays, qui sont le moteur de notre économie.

Nous sommes heureux de présenter ce rapport pour montrer le niveau de collaboration que nous avons atteint avec nos partenaires publics et privés, ainsi que les améliorations constantes apportées dans le domaine de la normalisation au Canada. Au cours de la dernière année, dans le cadre de notre projet pilote mené avec le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation, nous avons contribué à résoudre des problèmes courants relatifs aux règlements et aux normes, et avons soutenu l'harmonisation des normes au service de l'efficacité des activités de l'industrie et du gouvernement.

Grâce aux partenariats du CCN dans le monde entier, nous avons continué de renforcer les réseaux de normalisation mondial et canadien. Nous proposons des solutions de normalisation, améliorons l'harmonisation des normes et apportons notre aide au gouvernement dans les secteurs industriels qui sont les moteurs de l'économie canadienne, notamment ceux du pétrole et du gaz, de l'énergie et des technologies de l'information. Nous continuons de concevoir des solutions de normalisation en appui aux priorités du gouvernement et de l'industrie. Citons notamment la promotion d'améliorations tangibles et à long terme pour les populations vivant dans le Nord canadien par l'intermédiaire de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ). Grâce à notre participation stratégique à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission

électrotechnique internationale (IEC) et aux activités de normalisation régionale, nous maximisons les retombées positives des normes et de l'accréditation à l'échelle régionale et internationale, et continuons d'améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être de sa population. En outre, nous continuons à stimuler l'efficacité opérationnelle et la productivité du CCN en nous appuyant sur des équipes à fort rendement, un système de management de la qualité (SMQ) efficace et une amélioration de l'infrastructure.

Grâce à la mise en œuvre d'un nouveau programme destiné à faciliter la participation des experts canadiens aux comités techniques internationaux de l'ISO et de l'IEC, nous veillons à ce que le Canada joue un rôle de premier plan dans les activités de normalisation internationale et à ce que sa voix soit encore davantage entendue sur la scène internationale. De plus, par l'entremise d'organismes tels que la Pan American Standards Commission et le Pacific Area Standards Congress, nous avons poursuivi nos projets de renforcement des capacités avec les pays émergents en veillant à ce que notre planification stratégique des activités de normalisation régionale soit en phase avec le Plan d'action sur les marchés mondiaux du Canada. En tant que conseiller principal du pays sur les questions de normalisation en appui aux priorités canadiennes en matière de commerce international, le CCN a joué un rôle crucial en contribuant à diminuer les obstacles techniques au commerce, à réduire les doubles emplois, à promouvoir l'harmonisation des normes et à accroître les possibilités d'investissement pour les entreprises canadiennes dans des marchés mondiaux clés tels que l'Union européenne.

Nous souhaitons remercier tous ceux et celles qui contribuent aux activités de normalisation, ainsi que le personnel du CCN et les membres du Conseil pour les efforts considérables qu'ils ont encore fournis au cours de l'exercice écoulé. Leur travail profite à l'ensemble de la population canadienne. En effet, il favorise la croissance des entreprises et de l'économie, offre davantage de solutions et de choix aux Canadiens et contribue à notre sécurité à tous. Ce fut pour nous un privilège de travailler avec les employés du CCN dont le professionnalisme, le dévouement et l'engagement améliorent la vie des Canadiens au quotidien.

Cependant, il reste du travail à accomplir et des succès à remporter à l'avenir. Le CCN continuera de travailler avec ses partenaires au renforcement de la gouvernance du réseau de normalisation, que ce soit en aidant les gouvernements à parfaire leurs cadres réglementaires ou en veillant à ce que les normes citées dans les lois soient actuelles. Nous continuerons de relever de front ces défis afin que le Canada demeure parmi les chefs de file mondiaux de la normalisation. Nous obtiendrons ainsi un système fonctionnant mieux que jamais et encore plus au service de la population canadienne d'un bout à l'autre du pays.

Les normes comptent. C'est pourquoi le CCN, en tant que leader mondial, continue sur sa lancée en proposant des solutions de normalisation novatrices qui apportent une valeur ajoutée aux Canadiens, soutiennent l'économie du pays et permettent d'atteindre l'objectif visé d'« une norme, un essai — acceptés partout ».

La présidente,

Version originale signée par

Kathy Milsom, ing., IAS.A.

Le directeur général,

Version originale signée par

John Walter



Rapport de gestion



Contexte opérationnel du CCN

Le CCN surveille les tendances nationales et mondiales ainsi que les facteurs sociaux, économiques et politiques qui ont une influence sur son contexte opérationnel et sa capacité à réaliser ses priorités stratégiques. Les priorités des entreprises et du gouvernement, qui sont notamment de réduire les obstacles au commerce pour accroître l'accès aux marchés canadien et étrangers, de favoriser l'innovation et de stimuler la croissance économique, sont autant de facteurs qui continuent de rendre nécessaire le renforcement du réseau de normalisation du Canada. Il est également primordial pour le pays de servir les intérêts des consommateurs en leur offrant un choix plus vaste de produits et en réduisant les coûts. Les normes répondent à ces besoins tout en permettant de respecter le nombre croissant d'exigences légales, techniques et réglementaires que ces besoins entraînent.

5000



Nombre approximatif de références à des normes dans les règlements canadiens (fédéraux, provinciaux et territoriaux), ce qui témoigne de l'influence considérable des normes sur notre vie quotidienne.

Bâtir un Canada fort grâce à la normalisation

On s'appuie depuis longtemps sur la normalisation pour favoriser la prospérité économique, la compétitivité, l'innovation et la croissance. Utilisées comme outils exerçant une influence sur bon nombre des objectifs d'intérêt public, notamment dans les domaines de l'économie, du commerce intérieur et extérieur, de l'environnement et de la santé, les activités de normalisation contribuent directement au plan du gouvernement fédéral, soit de faire du Canada un pays fort et compétitif.

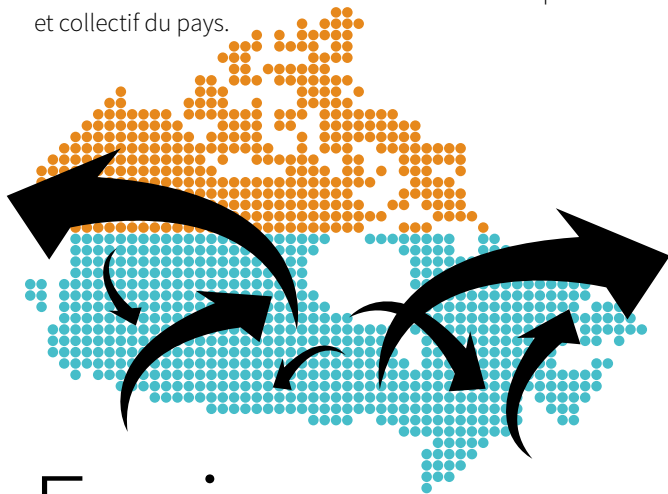
Les organismes de réglementation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se tournent vers le CCN pour obtenir des solutions fondées sur la normalisation qui soutiennent leurs objectifs en matière de réglementation. Le CCN continuera de travailler en

étroite collaboration avec les organismes de réglementation canadiens pour offrir des solutions de normalisation comme nouveaux moyens d'action, pour surveiller l'état des normes, des codes et des exigences d'essai, d'inspection et de certification cités dans les règlements, et fournir des conseils en la matière. Le Comité des sous-ministres adjoints (SMA) sur la normalisation aide le CCN à travailler avec les organismes de réglementation fédéraux pour mieux cibler et harmoniser les priorités en matière de normalisation qui profiteront le plus aux Canadiens.

Bien que les Canadiens puissent voyager librement d'une province ou d'un territoire à l'autre, il n'en est pas de même pour tous les biens et les travailleurs. Au Canada, les mouvements de certains biens ainsi que la mobilité géographique de certains professionnels agréés et personnes de métier peuvent être soumis à des

restrictions. Des obstacles internes au commerce ont donc été créés entre les provinces et territoires canadiens. Certaines exigences telles que le niveau d'études et les certifications, les formalités administratives à remplir pour respecter les dispositions en vigueur ou encore celles liées à la fabrication et à la mise à l'essai d'un produit précis varient parfois d'une province et d'un territoire à l'autre. Pour le consommateur canadien, ces obstacles au commerce se traduisent souvent par des coûts plus élevés et un moindre choix. Afin d'éliminer ces obstacles internes au commerce, le CCN continuera de cibler les normes à harmoniser dans les secteurs prioritaires et de contribuer à leur alignement.

Le CCN continue de s'assurer la participation des chefs de file de l'industrie pour veiller à ce qu'ils aient une bonne compréhension de la façon dont le réseau de normalisation peut contribuer à leurs résultats financiers. Pour aller encore plus loin dans la consolidation du réseau de normalisation canadien, l'organisme doit poursuivre sa collaboration avec les leaders des secteurs de l'industrie essentiels à la compétitivité du Canada pour les rendre pleinement conscients de la manière dont la normalisation contribue à leurs priorités, rentabilise les investissements et améliore le bien-être économique et collectif du pays.



Environ
60 %

DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT
CANADIEN DÉPEND DU
COMMERCE.

Aider le Canada à occuper une position concurrentielle dans un marché mondial en rapide évolution

Le monde du commerce évolue. Commerce international rime plus que jamais avec compétitivité et complexité. Lorsque les entreprises canadiennes se lancent sur de nouveaux marchés d'exportation, elles doivent faire face à des exigences juridiques, techniques et réglementaires plus strictes. Parallèlement, le monde de la normalisation évolue lui aussi pour s'adapter à cette réalité changeante afin de mieux répondre aux besoins des exportateurs et des importateurs. En aidant les entreprises du pays à pénétrer de nouveaux marchés en expansion, la normalisation joue un rôle capital en ce sens qu'elle favorise le commerce mondial et aide le Canada à atteindre son plein potentiel.

« Le marché mondial est de plus en plus concurrentiel et complexe. Pour accéder aux marchés américain et étrangers, les entreprises canadiennes doivent respecter un nombre grandissant et de plus en plus varié de normes et d'exigences en matière d'évaluation de la conformité. Cette complexité du marché touche particulièrement les petites entreprises exportatrices. En effet, celles-ci doivent absolument respecter les normes si elles veulent réussir. »

*Chantal Guay, vice-présidente,
Direction des services d'accréditation du CCN*

La présence de normes et de services d'accréditation garantit que les produits et les services respectent les exigences réglementaires, ce qui limite les risques, augmente la sécurité et rehausse la valeur marchande des produits canadiens sur le plan national et international. De plus, les normes et les services d'accréditation permettent aux organismes de demeurer au fait des dernières tendances technologiques, d'améliorer le processus et la production ainsi que d'augmenter la confiance des consommateurs en prévoyant le besoin d'adopter de nouvelles normes ou les changements apportés à des normes existantes.

Doter le Canada d'une voix puissante dans le monde des normes

Bon nombre de pays se positionnent stratégiquement sur l'échiquier mondial pour se donner un avantage concurrentiel et profiter des vastes retombées économiques. Nombre d'entre eux adoptent des normes et cherchent à siéger à des comités techniques internationaux afin de mettre de l'avant leurs propres technologies et d'influencer en leur faveur les règles du marché. Dans un contexte de mondialisation croissante, le CCN s'attache à ce que le Canada soit entendu dans les comités internationaux qui ont une importance stratégique pour le pays et qui profiteront le plus à l'économie et à la population canadiennes.

Pour préserver le rôle de chef de file du Canada sur la scène internationale, le CCN doit attirer les meilleurs experts du pays pour qu'ils participent à l'élaboration de normes internationales, surtout dans les secteurs les plus importants pour l'économie canadienne. Avec l'aide de ses intervenants, le CCN poursuit la mise à jour de ses politiques et procédures pour réduire les obstacles à la participation aux comités techniques internationaux et faciliter l'accès à de jeunes professionnels compétents dans des comités internationaux ciblés en remplacement des experts qui partent à la retraite.

Promouvoir l'adoption des normes internationales

Le Canada doit respecter un nombre grandissant et de plus en plus varié d'exigences en matière de normes et d'évaluation de la conformité s'il veut continuer d'accéder aux marchés américain et mondiaux. Le CCN comprend la nécessité d'adopter un système de normalisation plus rapide et efficace afin que le réseau de normalisation du Canada puisse s'adapter facilement aux réalités changeantes du marché. L'organisme doit donc continuer à travailler à l'harmonisation des pratiques en la matière afin d'offrir plus de possibilités économiques aux Canadiens. En ce sens, l'adoption de normes internationales facilite l'entrée de produits et de services canadiens sur les marchés national et international, offrant par le fait même plus de débouchés commerciaux et un avantage concurrentiel aux entreprises du pays.

« La chose la plus importante est de s'aligner le plus possible avec les normes internationales, car désormais le monde est un marché mondial; cela ne serait pas très judicieux de mener une réflexion à l'échelon national en faisant abstraction du marché mondial. Vous devez également veiller à ce que les gouvernements et l'industrie soient conscients que l'harmonisation des normes est synonyme de compétitivité accrue, car cela diminue les dépenses administratives de ceux qui ont besoin d'introduire des produits sur le marché, sans réduire le niveau de protection des consommateurs et de l'environnement. Ainsi, vos produits deviennent plus compétitifs, les règles du jeu sont les mêmes pour tout le monde, et, au bout du compte, c'est toute l'économie qui bénéficie des efforts d'harmonisation. »

*Elena Santiago Cid, directrice générale,
Comité européen de normalisation et Comité européen
de normalisation électrotechnique*

En travaillant main dans la main avec ses intervenants, le CCN a pris d'importantes mesures pour améliorer les politiques du Canada relatives à l'adoption de normes internationales et d'autres livrables internationaux, par exemple les rapports et spécifications techniques, afin que le processus d'adoption devienne plus rapide et rentable.

Obtenir une avance sur la concurrence au moyen de l'accréditation

L'augmentation de la compétitivité et de la complexité du commerce international frappe surtout les petites entreprises exportatrices. En se faisant certifier au regard des normes et en établissant leur crédibilité auprès de clients internationaux, ces entreprises augmentent grandement leurs chances de croissance et de réussite à long terme. Une évaluation de la conformité par un tiers constitue un moyen pour les petites et moyennes entreprises (PME) de prouver qu'elles satisfont aux normes et aux critères nationaux et internationaux pertinents pour pouvoir faire affaire dans un marché donné. En étant certifiées selon ces normes, les PME peuvent devenir des fournisseurs de choix et obtenir une avance sur la concurrence partout dans le monde.

La Direction des services d'accréditation du CCN offre une expertise technique pointue à ses clients et des services d'accréditation dans divers domaines. Pour ce faire, le CCN s'appuie sur un bassin d'évaluateurs qualifiés (comprenant des membres du personnel ainsi que des experts externes) qui travaillent à l'intérieur du cadre d'évaluation de la conformité du Canada. L'organisme doit absolument trouver les évaluateurs qualifiés qui correspondent à ses programmes pour pouvoir répondre efficacement aux besoins de ses clients. C'est pour cette raison que le CCN continue de mettre tout en œuvre pour recruter et fidéliser des experts qualifiés et trouver un bon équilibre.

Le virage vers l'harmonisation des normes à l'échelle internationale conduit à l'ouverture des marchés réglementés et non réglementés à un nombre croissant de fournisseurs de services d'accréditation. Par conséquent, la Direction des services d'accréditation du CCN doit continuer de fournir un service à valeur ajoutée à sa clientèle et de se démarquer des autres organismes qui offrent des services d'accréditation. Au cours de l'exercice écoulé, elle a subi un examen stratégique de ses opérations pour s'assurer qu'elle offre à ses clients le service le plus efficace, fiable et rentable possible. Lors du prochain exercice, la Direction continuera d'améliorer son SMQ, d'établir l'ordre de priorité des programmes à mettre en œuvre et d'examiner son modèle de tarification pour l'ensemble de ses programmes de façon à ce que les droits demeurent fonction de l'activité, transparents et justes.

Entretenir une main-d'œuvre talentueuse et motivée

Le CCN est un organisme axé sur le savoir. Sa réussite repose sur sa capacité à attirer et à garder une équipe talentueuse et engagée, dotée d'outils et de processus efficaces et modernes lui permettant de réagir aux tendances du marché. Pour soutenir le rythme dans un marché compétitif à la recherche d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, le CCN a mis en place une stratégie axée sur les employés destinée à attirer et à fidéliser les employés les plus qualifiés. Cette stratégie favorisera l'excellence d'équipe grâce à la formation et au perfectionnement, améliorera les compétences en leadership et permettra de planifier la relève.

« Au sein du CCN, nous cherchons à instaurer un environnement de travail positif et motivant permettant à notre personnel de réaliser nos priorités et notre mission conformément à des valeurs fondamentales qui intègrent respect, intégrité et professionnalisme. Au travers de ces valeurs, nous nous montrons à la hauteur de notre réputation afin de faire progresser le réseau de normalisation du Canada et démontrer sa valeur pour le pays. »

*Sandra E. Watson, vice-présidente,
Direction des communications et de la
planification générale, et secrétaire générale*

Figure 1 : Données, chiffres et tendances clés

	2013-2014	2014-2015
Nombre de normes canadiennes en vigueur	2 901	2 944
Nombre de normes tenues par de grandes organisations de normalisation internationale (ISO, IEC, UIT)	30 334	31 958
Nombre de comités techniques en activité au sein de l'ISO, de l'IEC et de l'UIT	1 019	1 012
Nombre de bénévoles canadiens siégeant à des comités d'élaboration de normes internationales	2 849	3 049
Nombre de normes incorporées par renvoi dans la réglementation fédérale	1 118	1 354



Faits marquants de l'année



En 2014-2015, le CCN s'est concentré sur des initiatives clés et des innovations pour consolider sa position en tant que chef de file de la normalisation au Canada.

Les priorités stratégiques du CCN étaient les suivantes :

1. S'assurer la collaboration d'intervenants clés pour consolider le réseau de normalisation du Canada.
2. Mettre de l'avant des solutions de normalisation qui sont essentielles aux priorités du gouvernement et de l'industrie.
3. Maximiser les retombées positives des normes et de l'accréditation à l'échelle régionale et internationale pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être de sa population.
4. Stimuler l'efficacité opérationnelle et la productivité grâce à des équipes à fort rendement.

1. CONSOLIDER LE RÉSEAU DE NORMALISATION DU CANADA

Le CCN veille à l'intégrité du réseau de normalisation du Canada tout en offrant des solutions de normalisation qui répondent aux besoins du gouvernement et de l'industrie. En consolidant le réseau, l'organisme contribue à conférer un avantage concurrentiel aux entreprises, à stimuler la croissance économique du Canada et à améliorer la qualité de vie de la population canadienne.

Obtenir des résultats pour le gouvernement

En resserrant ses liens avec le gouvernement et en assurant un leadership solide du réseau de normalisation du Canada, le CCN a fait mieux saisir l'importance des normes au cours des dernières années. Les gouvernements comprennent de plus en plus que des normes efficaces et actuelles tiennent compte des avancées technologiques et commerciales, appuient les règlements fédéraux et contribuent à la sécurité des Canadiens. Les normes doivent donc faire l'objet d'un suivi régulier. Avec l'aide des ministères et des organismes fédéraux, ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux, le CCN a poursuivi ses travaux de modernisation de la structure de gouvernance de la normalisation canadienne et la mise à jour des normes inactuelles mentionnées dans les règlements.

Cette action s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour harmoniser les normes au Canada et moderniser le réseau de normalisation du pays.

« **Le** CCN est le chef de file de la normalisation canadienne. Notre réseau de normalisation stimule la croissance économique par l'innovation tout en améliorant la qualité de vie de la population canadienne. Au cours de l'exercice écoulé, le CCN a renforcé la valeur de notre réseau en offrant des solutions de normalisation qui ont contribué à répondre aux priorités stratégiques du gouvernement et de l'industrie. Nous avons positionné le Canada parmi les chefs de file de la normalisation mondiale. En adoptant les normes, les entreprises et l'industrie peuvent accroître les possibilités d'augmenter leur chiffre d'affaires et d'innover, et mieux faire face au niveau de concurrence et de complexité plus élevé dans les chaînes d'approvisionnement internationales. »

John Walter, directeur général

Établir des relations plus solides avec l'industrie

La normalisation est indispensable pour stimuler la compétitivité du Canada, protéger la santé de ses citoyens ainsi que préserver leur sécurité. Cette année, le CCN a rassemblé des experts des différents secteurs d'activité ciblés afin d'élaborer des feuilles de route pour la normalisation et d'établir des relations plus solides avec certains secteurs de l'industrie comme celui du pétrole et du gaz, de l'énergie et des technologies de l'information (TI). Le renforcement du réseau canadien de normalisation et l'amélioration de la compétitivité du pays passent par une collaboration avec les principaux décideurs de ces secteurs pour définir des solutions de normalisation qui répondent à leurs enjeux et leurs priorités.



« **Pour** consolider le réseau de normalisation du Canada, le CCN doit continuer de faire appel aux secteurs qui jouent un rôle important dans la santé économique du pays. Le CCN doit définir ses priorités de manière à reconnaître les avantages économiques et sociaux liés à l'accroissement de la compétitivité et de la productivité du Canada. Cela veut dire notamment renforcer la collaboration entre les intervenants clés du réseau de normalisation du pays pour démontrer les très nets avantages économiques liés à la normalisation et trouver des façons novatrices d'utiliser la normalisation pour résoudre des enjeux internationaux ou susciter des changements sociaux durables. »

*Sylvie C. Lafontaine, vice-présidente,
Direction des solutions de normalisation*

En 2014-2015, le CCN a entamé la conception d'une stratégie de normalisation en appui aux petites et moyennes entreprises (PME), qui cadre avec le Plan d'action sur les marchés mondiaux du gouvernement du Canada. La croissance économique à long terme du Canada passe par la réussite des PME, car celles-ci comptent pour près de 90 % des entreprises exportatrices du pays. Le CCN a amorcé des consultations avec des PME ciblées pour définir des stratégies à court et long terme pour répondre à leurs besoins en matière de normalisation.

Pour soutenir le gouvernement du Canada dans son engagement de moderniser l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), le CCN s'efforce d'éliminer les obstacles au commerce intérieur en se concentrant dans un premier temps sur les secteurs industriels où on utilise des grues, le secteur du chauffage et de la plomberie ainsi que les secteurs nouvellement réglementés. Le CCN repère les problèmes de double emploi dans les normes et les exigences d'essai et de certification qui sont mentionnées actuellement dans les règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux, et qui ont une grande influence sur les échanges commerciaux dans ces secteurs au Canada. L'organisme commence également à quantifier les conséquences économiques de ces obstacles au commerce. Cette première étape est nécessaire au renforcement de l'harmonisation des normes au Canada et à la construction d'une économie plus forte et plus compétitive.

Par exemple, un partenariat entre le CCN et le Conseil canadien de la sécurité du levage et du montage a déjà permis de repérer des domaines dans l'industrie où il est nécessaire de fournir des efforts en matière d'harmonisation des normes. Une étude du CCN, intitulée « Normes faisant l'objet de références dans des règlements canadiens régissant l'industrie du levage et du montage », aidera l'organisme à travailler avec l'industrie pour trouver des solutions de normalisation dont celle-ci tirera parti sur le plan de la sécurité, de la mobilité et de l'économie.

Par ailleurs, le CCN a publié un rapport intitulé « Constatations préliminaires – Propositions de solutions de normalisation en soutien aux segments clés de l'industrie électrotechnique au Canada, soit les secteurs canadiens de l'énergie, de l'électricité, du génie électrique et de l'électronique ». Ce rapport propose des solutions de normalisation pour faire face aux enjeux et aux priorités rencontrés par le secteur canadien de l'électrotechnique qui ont été définis lors des activités de rayonnement menées par le CCN auprès des chefs de file de ce secteur en 2014.

Pour demeurer concurrentiel et assurer sa croissance économique à long terme, le Canada doit impérativement favoriser l'innovation et encourager l'adoption de nouvelles technologies. C'est pourquoi les normes doivent refléter les technologies les plus récentes, et des liens doivent être établis entre les normes et la recherche afin de stimuler l'innovation. En 2014-2015, les comités nationaux de l'IEC ont approuvé le premier Comité des systèmes de l'IEC sur l'énergie intelligente, une initiative au sein de laquelle le Canada jouera un rôle central. Ce comité s'est déjà réuni et a déjà établi des priorités nationales pour le secteur de l'électrotechnique. Ces priorités orienteront le CCN et le secteur canadien de l'électrotechnique, et contribueront aux activités de normalisation de l'IEC, un domaine dans lequel le Canada continue de démontrer son leadership.

À l'automne 2014, le CCN a organisé une activité dans le cadre de la Journée mondiale de la normalisation, rassemblant des experts de la normalisation, des chefs de file de l'industrie et des consommateurs pour mettre en évidence les questions de normalisation déterminantes pour la croissance économique du Canada et le bien-être de sa population. Au cours de l'activité organisée cette année, qui reprenait le thème international « les normes créent des règles du jeu équitables », un discours-programme a été prononcé par Corinne Pohlmann de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, organisme représentant plus de cent mille petites et moyennes entreprises partout au Canada. Cette journée a donné l'occasion au CCN de se familiariser avec les défis auxquels sont confrontées les PME et d'engager un dialogue sur la façon dont la normalisation peut aider ces dernières à prospérer et à réussir.

La Journée mondiale de la normalisation a également été le théâtre de la remise des Prix 2014 du CCN, occasion donnée de mettre à l'honneur des personnes et des organismes dont le dur labeur et le dévouement font du réseau de normalisation canadien l'un des meilleurs au monde. Les lauréats des Prix 2014 du CCN sont :

- **Prix Hugh-Krentz**, attribué en reconnaissance de la contribution exemplaire d'une personne à la normalisation : T. Duncan Ellison, ancien directeur général, Association canadienne des eaux potables et usées
- **Prix de dévouement décerné aux entreprises**
Direction de la sécurité des produits de consommation, Santé Canada

- **Prix d'excellence décerné à un comité** : Comité parallèle du CCN du comité technique ISO/TC 198 de l'Organisation internationale de normalisation – Stérilisation des produits de santé. Ont accepté le prix :
 - Rick Bauer, Ph. D., **président du comité** et conseiller principal en services professionnels, 3M Canada;
 - Linda Kingsbury, **vice-présidente du comité** et consultante;
 - Debbie Kolozsvari, **secrétaire du comité** et gestionnaire de projet, Groupe CSA;
 - Susan Springthorpe, **ex-présidente du comité** et directrice de la recherche, Centre de recherche en microbiologie environnementale, Université d'Ottawa.
- **Prix de leadership décerné à un jeune professionnel** : Stephanie McLarty, présidente, REfficient Inc.
- **Prix McMahon décerné pour services dévoués**, attribué en reconnaissance de la contribution remarquable d'un membre du personnel du CCN à la normalisation : Pat Bonnilla, gestionnaire, Élaboration des normes canadiennes, CCN

Le CCN a profité de l'activité organisée à l'occasion de la Journée mondiale de la normalisation pour présenter aux intervenants un bref compte rendu des accomplissements de l'organisme en 2014. Le directeur général du CCN, John Walter, a souligné le chemin parcouru par l'organisme dans l'accomplissement de ses objectifs et de son mandat grâce à ses initiatives clés. En outre, il a cité les façons dont le CCN appuie les priorités du gouvernement et sert continuellement les intérêts de la population canadienne en dirigeant le réseau de normalisation du pays.

Harmoniser les normes et les exigences en matière de certification pour soutenir les entreprises et les consommateurs

Le Canada se doit de bâtir de solides liens économiques avec les États-Unis s'il veut assurer sa croissance économique à long terme. Cependant, des différences dans les normes qui sont souvent mentionnées dans les règlements des deux pays ont une incidence sur les secteurs constituant le moteur de la relation économique entre ces deux nations. Les doubles emplois dans les exigences réglementaires des deux pays finissent par limiter le choix des consommateurs et coûtent chaque année des milliards de dollars aux Canadiens. Ainsi,

l'une des principales priorités du CCN en 2014-2015 était d'améliorer l'harmonisation des normes entre le Canada et les États-Unis pour soutenir les entreprises, réduire les obstacles au commerce et diminuer les coûts pour les consommateurs.

En collaboration avec le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation, le CCN a continué de travailler sur un projet pilote visant à évaluer et à définir les mécanismes adéquats pour arriver à une meilleure coordination et coopération entre les deux pays dans le cadre de l'élaboration d'une norme conjointe pour les systèmes antiretour électropneumatiques. Cette démarche s'est avérée plus efficace que les tentatives d'harmonisation précédentes, qui consistaient à mener des processus distincts et parallèles dans chacun des pays ou à élaborer des normes rétroactivement dans un souci d'harmonisation.

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage, principal partenaire de ce projet pilote, a déjà commencé à collaborer avec le CCN à l'élaboration de normes canado-américaines, à l'allègement des lourdeurs administratives et à la réduction des écarts de prix des produits de consommation entre les États-Unis et le Canada. Les efforts portent également sur le repérage de possibilités offertes par des produits, nouveaux ou récents, pour lesquels il n'existe actuellement ni de normes ni de règlements, et où l'élaboration de normes serait utile à la majeure partie des utilisateurs, que ce soit au Canada ou aux États-Unis. Cette démarche prépare le terrain au CCN pour promouvoir de futures collaborations entre les OEN afin d'élaborer et de maintenir des normes communes en Amérique du Nord qui contribueront à renforcer le réseau de normalisation dans les années à venir.

Offrir un vaste choix aux Canadiens

Grâce à l'accréditation d'OEN supplémentaires, le CCN continue de proposer à l'industrie et au gouvernement des solutions de normalisation ainsi que des avantages plus nombreux que jamais. En juillet 2014, le CCN a annoncé qu'il accordait une accréditation à NSF International, organisme établi aux États-Unis, pour élaborer des Normes nationales du Canada (NNC), portant ainsi à huit le nombre d'OEN titulaires de l'accréditation du CCN. NSF International est un organisme de santé publique mondial qui possède une expertise de 70 ans dans les domaines de l'élaboration de normes, de la certification et des essais dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la sécurité électrique et de la sécurité-incendie ainsi que du rendement. En octroyant une accréditation à de nouveaux OEN tels que NSF

International, le CCN contribue à améliorer l'harmonisation des normes et favorise les échanges commerciaux entre le Canada, les États-Unis et les autres pays du monde. De plus, l'organisme offre une mesure de protection supplémentaire aux Canadiens en intégrant ces OEN dans un processus d'élaboration de normes approuvé par le CCN.

« **La précieuse contribution apportée par les consommateurs lors des activités d'élaboration de normes est de mieux en mieux comprise et reconnue. Nous jouons un rôle important à tous les stades de l'élaboration des normes, à l'échelle nationale et internationale, au sein de comités sur la gouvernance, de comités d'orientation et de comités techniques. Il reste néanmoins des obstacles à surmonter pour que les consommateurs aient la possibilité de participer, et les ressources nécessaires pour le faire, afin d'augmenter leur confiance dans notre système d'élaboration de normes et dans les produits et services qui sont introduits sur le marché.** »

Norma McCormick, directrice fondatrice de Corporate Health Works, ex-présidente du Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public du CCN et présidente du Comité pour la politique en matière de consommation de l'ISO

S'adresser aux consommateurs canadiens d'un bout à l'autre du pays

Grâce à la mise en place de nouveaux outils novateurs, le CCN s'emploie à augmenter la participation au sein du réseau de normalisation du Canada et élabore des solutions de normalisation qui répondent aux besoins de l'industrie et des consommateurs canadiens. En communiquant avec les intéressés par l'intermédiaire de ces outils en ligne modernes et améliorés, le CCN favorise une meilleure coordination et accroît les possibilités de collaboration.

En 2014, le CCN a lancé sa nouvelle plateforme en ligne, Connexion CCN, un nouvel outil sur le Web qui favorise la participation au réseau de normalisation en permettant aux utilisateurs de parcourir une liste de plus de 450 comités techniques internationaux et de leur adresser une demande d'adhésion – comités qui veillent à ce que la voix du Canada soit entendue sur la scène internationale et à ce que les intérêts supérieurs du pays soient servis.

En outre, le CCN a lancé son portail en ligne « Participez à la normalisation ». Ce portail, intégré à la page Web « Consultations auprès des Canadiens » du nouveau site Internet www.canada.ca et relié à d'autres sites tiers de recrutement, permet au CCN de communiquer avec les intéressés d'un océan à l'autre. Le CCN a déjà reçu plus de 100 demandes d'adhésion à des comités par l'entremise de ce portail. Cet outil aidera l'organisme à atteindre son objectif d'accroître la participation aux comités de 2 % d'ici la fin de 2015-2016.

En mars 2014, le CCN a été invité par le Bureau de la consommation d'Industrie Canada à prononcer une allocution lors d'un rassemblement d'un réseau de consommateurs, à Ottawa. Lors de cette rencontre, le CCN a présenté les changements organisationnels instaurés pour soutenir la participation des consommateurs et les différents moyens dont disposent les consommateurs et les organismes de défense des intérêts des consommateurs pour participer plus activement au réseau de normalisation canadien.

2. METTRE DE L'AVANT DES SOLUTIONS DE NORMALISATION

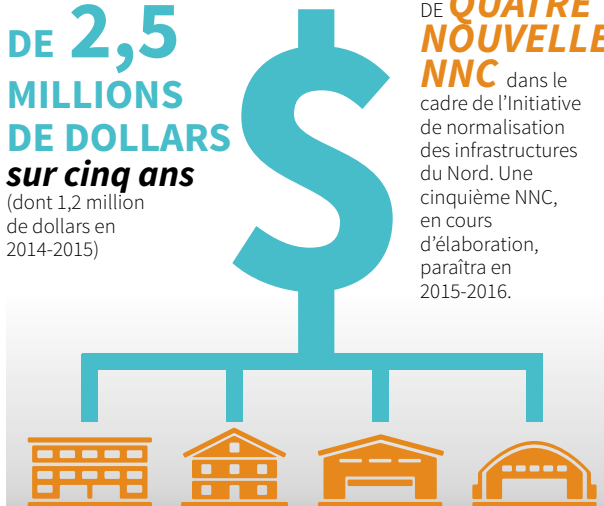
Le rythme de l'innovation technologique n'a cessé de s'accélérer, ce qui entraîne l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et pratiques d'entreprise. Ces pratiques contribuent à offrir des méthodes et des produits de meilleure qualité, plus sûrs et plus efficaces. Partout dans le monde, les intervenants reconnaissent l'importance d'intégrer des solutions de normalisation à leurs programmes et services. En 2014-2015, le CCN a

travaillé en étroite collaboration avec les secteurs public et privé pour fixer des objectifs ambitieux et offrir un large éventail de solutions de normalisation innovantes et concrètes, décrit ci-dessous, visant à répondre aux besoins et priorités des intervenants et à offrir une valeur ajoutée aux gouvernements, à l'industrie et aux consommateurs du Canada.

UN INVESTISSEMENT DE 2,5 MILLIONS DE DOLLARS sur cinq ans

(dont 1,2 million de dollars en 2014-2015)

A PERMIS L'ÉLABORATION, JUSQU'À PRÉSENT, DE **QUATRE NOUVELLES NNC** dans le cadre de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord. Une cinquième NNC, en cours d'élaboration, paraîtra en 2015-2016.



Faire tomber les obstacles internes au commerce

Des milliers de normes différentes sont incorporées par renvoi dans la réglementation fédérale, provinciale, territoriale et parfois même municipale. Les différences dans ces normes et dans les exigences de certification créent parfois des obstacles techniques au commerce (OTC) pour l'industrie canadienne au sein même de notre pays. Ce manque d'harmonisation engendre des coûts inutiles et redondants pour l'industrie et les consommateurs canadiens.

« La croissance décentralisée de l'industrie émergente du gaz naturel liquéfié (GNL) signifie que des exigences réglementaires seront définies par chaque province et chaque territoire, ce qui, en l'absence d'activités

de normalisation, pourrait se traduire par un accroissement des coûts et une fragmentation du secteur. Nous devons veiller de manière proactive à ce que les normes et la réglementation soient cohérentes d'une province et d'un territoire à l'autre. C'est à cette seule condition que l'industrie canadienne du GNL saura réaliser des économies d'échelle qui permettront de réduire les coûts et d'accroître l'utilisation du GNL. Cela donnera lieu à des progrès technologiques rapides et rendra l'industrie canadienne concurrentielle à l'échelle internationale. »

*Bruce Winchester, directeur exécutif,
Alliance canadienne pour les véhicules au gaz naturel*

Le CCN collabore avec les principaux intervenants de l'industrie afin de recenser les normes mentionnées dans la réglementation qui ont un effet sur le commerce et d'analyser l'impact économique des obstacles au commerce. Il s'agit là d'une première étape essentielle vers l'harmonisation de la réglementation et des normes internes. En collaboration avec le gouvernement et l'industrie, le CCN continuera d'explorer les moyens de réduire les obstacles internes au commerce en vue d'une harmonisation plus efficace des exigences en matière de normalisation dans l'ensemble du Canada.

Deux associations industrielles de premier plan, soit l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC) et Électro-Fédération Canada (EFC), ont déjà recensé un certain nombre de normes et d'exigences de certification différentes ou répétitives entre les provinces et les territoires canadiens dans les secteurs de la plomberie, du chauffage et de l'électricité. En 2014-2015, le CCN a lancé une initiative de recherche visant à pallier les lacunes en matière de données et de recherche sur les normes, les codes et les exigences de certification non harmonisés dans ces secteurs pour quantifier et qualifier les coûts et les pertes de temps associés à ce « labyrinthe de règles », et commencer à traiter ce problème.

« La nature fragmentée du réseau de normalisation du Canada fait en sorte que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont de la difficulté à s'attaquer aux priorités en matière de normalisation au moyen d'une coordination interterritoriale efficace. Alors que la normalisation prend une place de plus en plus prépondérante lorsqu'il s'agit d'accéder aux marchés internationaux, une telle coordination est plus que jamais nécessaire. »

Michel Girard, vice-président, Direction de la stratégie

Procurer une valeur ajoutée au Canada grâce à l'harmonisation des normes

Il faut également faire tomber les obstacles au commerce entre le Canada et les États-Unis si l'on veut assurer la croissance économique du pays. Ainsi, le CCN a poursuivi son travail visant à harmoniser les normes entre ces deux pays dans des domaines ciblés. En 2014-2015, fait marquant, le CCN a soutenu l'élaboration d'une norme conjointe Canada-États-Unis sur les systèmes antiretour électropneumatiques, une première dans le secteur de la plomberie et du chauffage. L'élaboration de cette norme par les deux pays réduira les entraves au commerce transfrontalier dans le secteur, aura des retombées positives pour l'industrie et, au bout du compte, permettra aux consommateurs d'économiser de l'argent.

Les systèmes antiretour électropneumatiques sont installés dans les conduits d'évacuation et bloquent la canalisation lors d'un refoulement des eaux usées évitant ainsi les immenses dégâts qu'aurait provoqués une inondation. Ces systèmes sont un exemple de la façon dont la normalisation aide à s'adapter aux changements climatiques. En effet, des orages de plus en plus violents provoquent le débordement des réseaux d'égout, ce qui entraîne davantage d'inondations de sous-sols. Normes ULC, un OEN titulaire de l'accréditation du CCN, travaillera à la publication de cette norme d'ici février 2017, en collaboration avec Underwriters Laboratories (UL), un OEN établi aux États-Unis et accrédité par le CCN ainsi que par l'American National Standards Institute (ANSI). En soutenant l'élaboration d'une norme harmonisée, dont les industries et les citoyens des deux côtés de la frontière tireront parti, le CCN donne un autre exemple de la façon

dont il s'attache à construire un réseau de normalisation offrant une réelle valeur ajoutée aux Canadiens et proposant des solutions de normalisation qui ont une incidence sur leur quotidien.

« Nous sommes ravis de collaborer avec Normes ULC pour établir des processus qui réduiront les obstacles au commerce entre nos deux pays grâce à l'harmonisation des normes nord-américaines, d'autant plus qu'il y va de la santé et de la sécurité de la population. Notre objectif ultime est d'accélérer le processus d'harmonisation, spécialement dans les domaines des nouvelles technologies, avec en ligne de mire une seule norme, une seule marque et un seul essai acceptés au Canada et aux États-Unis. »

Ralph Suppa, président et directeur général de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage

Par ailleurs, le CCN a continué d'innover en amorçant l'élaboration de deux normes nationales canado-américaines sur des dispositifs de flottaison pour la survie. Ces normes, en cours d'élaboration par UL, réduiront les doubles emplois, et, par conséquent, les lourdeurs administratives et les coûts dans la certification en Amérique du Nord et contribueront à préserver la sécurité des citoyens des deux côtés de la frontière.

Faire face aux changements climatiques dans le Nord canadien

Trouver des solutions pour faire face aux changements climatiques dans le Nord canadien représente l'une des priorités absolues du gouvernement du Canada, et le CCN s'avère reconnu pour ses activités dans ce domaine.

« Le gouvernement du Canada prend des mesures contre les changements climatiques pour protéger notre environnement et la santé de la population canadienne tout en préservant la vigueur de l'économie canadienne. Ces

nouvelles normes assureront une plus grande solidité structurale des bâtiments du Nord, ce qui les rendra plus sécuritaires et stables pour les personnes qui vivent dans le Nord. »

L'honorable Leona Aglukkaq, ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, lors de la publication des deuxième et troisième normes élaborées dans le cadre de l'ININ

En 2014-2015, le CCN a annoncé la parution de quatre nouvelles NNC qui soutiendront l'adaptation des infrastructures nordiques aux changements climatiques en répondant à divers besoins : systèmes de drainage appropriés pour les collectivités du Nord, gestion des risques liés aux charges neigeuses sur les toits, fondations à thermosiphon et gestion des effets de la dégradation du pergélisol sur les structures existantes. Pilotée par le CCN, appuyée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et financée par le gouvernement du Canada dans le cadre de son Programme de la qualité de l'air, l'élaboration des normes de l'ININ entraînera des améliorations tangibles et à long terme pour la population vivant dans le Nord canadien et constitue un autre exemple de la façon dont le CCN offre des solutions de normalisation qui améliorent la vie quotidienne des Canadiens.

« Participer à la lutte contre les changements climatiques est particulièrement important dans le Nord, où leurs répercussions peuvent être si dévastatrices. Cette série de normes est très importante parce qu'elle prend en considération les défis uniques auxquels ces collectivités doivent faire face. Ces normes sont des pratiques exemplaires qui permettront de gérer et de réduire les risques associés aux changements climatiques et contribueront à bâtir un avenir solide pour les collectivités du Grand Nord. »

Gianluca Arcari, directeur exécutif, Association canadienne de normalisation et vice-président, Groupe CSA

Protéger les Canadiens en mettant de l'avant des solutions de normalisation

Des normes efficaces et actuelles sont des normes qui tiennent compte des avancées technologiques et commerciales, qui appuient les règlements fédéraux et qui contribuent à la sécurité des Canadiens.



En travaillant en étroite collaboration avec le CCN au cours de l'exercice 2014-2015, **six ministères du gouvernement fédéral** ont mis en place une approche pour garantir que leurs plans et priorités intègrent des activités de normalisation – *afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.*

Pour aider le gouvernement à protéger le bien-être des Canadiens, le Comité des sous-ministres adjoints sur la normalisation collabore avec des ministères clés du gouvernement fédéral dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement Canada, Santé Canada, Emploi et Développement social Canada, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Transports Canada. Trois autres organismes assistent aux rencontres du Comité des sous-ministres adjoints sur la normalisation : le ministère de la Justice, le Conseil Canada—États-Unis de coopération en matière de réglementation et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. En travaillant en étroite collaboration avec ces ministères et ces organismes gouvernementaux, le CCN contribue à appuyer les principales priorités du gouvernement fédéral et conçoit des solutions de normalisation qui auront une incidence directe sur la santé et la sécurité des Canadiens. Il facilite notamment l'élaboration de normes sur les combinaisons d'immersion et les gilets de sauvetage pour assurer la sécurité en mer.

3. MAXIMISER LES RETOMBÉES POSITIVES DES NORMES ET DE L'ACCRÉDITATION

La prospérité du Canada repose sur le commerce – à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. Malheureusement, ses industries sont confrontées à un système de plus en plus complexe d'exigences liées à des normes nationales, régionales et internationales qui créent des obstacles au commerce et réduisent les possibilités économiques pour les entreprises canadiennes. Le CCN s'attache à veiller à ce que les intérêts canadiens soient représentés au mieux sur la scène internationale et à ce que le pays ait une grande influence sur le marché mondial. De plus, l'organisme œuvre à harmoniser les normes et les pratiques en matière d'évaluation de la conformité pour contribuer à réduire les obstacles au commerce. Il est essentiel d'harmoniser les normes pour faciliter la circulation des biens et services non seulement entre les provinces et territoires du Canada, mais aussi avec les autres pays afin d'assurer la croissance économique canadienne à long terme.

Défendre les priorités du Canada grâce à une collaboration mondiale

Le CCN joue un rôle vital dans le maintien de la compétitivité internationale du Canada en veillant à ce que le pays conserve un rôle de premier plan sur la scène internationale. L'organisme investit 1,1 million de dollars chaque année pour soutenir la participation des Canadiens au sein de comités clés de normalisation et d'évaluation de la conformité de l'ISO et de l'IEC de façon à garantir que les experts canadiens les plus qualifiés influencent les normes ayant une importance hautement stratégique pour le pays. En collaborant avec les OEN, le gouvernement et l'industrie, le CCN représente efficacement la position du Canada à l'international et veille à ce que le pays ait une grande influence sur l'élaboration et la mise en œuvre de normes dans des domaines d'importance vitale pour l'économie et les citoyens du pays.

En 2014, John Walter, directeur général du CCN, a pris ses fonctions de vice-président (questions de politique) de l'ISO et, à ce titre, dirige l'élaboration du plan stratégique de l'ISO pour 2016-2020. En occupant un rôle de premier plan dans l'encadrement de la gouvernance et des politiques à l'échelle internationale, il apporte une perspective canadienne aux concertations et contribue à garantir que les intérêts du pays sont servis au mieux sur le plan mondial.



En outre, le CCN a continué de jouer un rôle de leader sur la scène internationale en participant à la coordination de la création de plans stratégiques pour des organismes de normalisation régionale tels que la Pan American Standards Commission (COPANT) et le Pacific Area Standards Congress (PASC). Ces deux plans contribueront à rapprocher les intérêts canadiens et régionaux afin de favoriser de futures possibilités en matière d'échanges commerciaux et à démontrer encore plus la capacité du Canada à être un leader mondial au regard des activités de normalisation.

En veillant à ce que le Canada joue un rôle de premier plan à l'international, le CCN contribue à améliorer la compétitivité du pays – tout en créant des débouchés sur le marché mondial – et se rapproche un peu plus de l'objectif visé d'« une norme, un essai — acceptés partout ».

Accroître les débouchés commerciaux et renforcer les capacités des pays émergents

Le CCN est l'un des principaux conseillers du Canada sur les questions de normalisation ayant trait au commerce international. Il offre avis et conseils stratégiques au ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement. En 2014-2015, le CCN a joué un rôle de soutien au regard d'accords commerciaux essentiels à la croissance économique du Canada à long terme, tels que l'historique Accord économique et commercial global Canada-Union européenne (AECG), le Partenariat transpacifique (PTP) et l'Accord de Partenariat économique global Canada-Inde.

À titre de conseiller au cours de la négociation de ces accords, le CCN a permis d'atténuer les obstacles techniques au commerce, d'harmoniser les normes et les exigences en matière d'évaluation de la conformité avec celles de ses principaux partenaires commerciaux, et de faire en sorte que les accords reflètent les intérêts des intervenants. Par exemple, lors des négociations de l'AECG, le CCN s'est employé à réduire les tests redondants de produits, diminuant ainsi les coûts des exportateurs et les chevauchements entre le Canada et l'Union européenne. En aidant à éliminer ces obstacles au commerce avec les principaux pays, le CCN participe à la création d'emplois au Canada et accroît les débouchés commerciaux partout au pays et dans le monde.

Dans le cadre de ses efforts visant à ouvrir la porte du commerce aux entreprises canadiennes, le CCN a aussi continué à aider les économies émergentes à travers des projets visant à renforcer leurs capacités dans le domaine de la normalisation. En vertu du Programme d'assistance technique liée au commerce Canada-Amériques (ATCCA), le CCN a prêté main-forte au Pérou, à la Colombie, au Honduras et aux pays de la CARICOM (Caraïbes) pour renforcer leurs infrastructures de normalisation. Il s'agissait de les aider non seulement à renforcer leurs capacités, mais aussi à mettre sur pied et à améliorer l'offre régionale de services d'accréditation. Ces partenariats régionaux rehaussent le profil international du Canada, encouragent l'utilisation de normes internationales et, enfin, augmentent les débouchés commerciaux du Canada.

Offrir des solutions d'accréditation au service des Canadiens

Par sa grande expertise technique essentielle au développement d'un réseau de normalisation solide et efficace, la Direction des services d'accréditation du CCN contribue à améliorer la qualité des produits, des systèmes et des services couramment utilisés par les Canadiens.

À l'automne 2014, la Direction a subi avec succès une évaluation par les pairs de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC), une association régionale d'organismes d'accréditation qui vérifie les compétences des organismes d'accréditation. Les programmes d'accréditation du CCN des systèmes de management et des organismes de certification de produits ont été évalués avec succès, un accomplissement qui demeure essentiel à la capacité du CCN d'offrir une valeur ajoutée aux Canadiens.

À titre de chef de file mondial dans le domaine de l'évaluation de la conformité, la Direction des services d'accréditation du CCN soutient l'élaboration de solutions de normalisation dans des domaines d'une importance capitale pour le Canada et le monde. Par exemple, le CCN et l'IAAC ont uni leurs forces pour aider à lutter contre les changements climatiques en lançant un Accord de reconnaissance multilatérale (AML) pour l'accréditation des organismes vérifiant et validant les déclarations de gaz à effet de serre (GES). Le CCN a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de cet AML qui permet aux organismes d'accréditation participants de reconnaître l'équivalence de leurs programmes d'accréditation pour les GES. L'accord réduira aussi les obstacles au commerce et simplifiera le commerce transfrontalier pour les exportateurs canadiens.

« Le programme d'accréditation du CCN donne la possibilité aux organismes de vérification et de validation des déclarations de GES d'accéder aux marchés provinciaux déjà réglementés en matière de GES (Colombie-Britannique, Alberta, Ontario et Québec). Le CCN permet également à ces organismes de devenir des vérificateurs pour des programmes volontaires de GES tels que le Climate Registry. »

Patrick Hardy, cofondateur et directeur de l'exploitation, ClimateCHECK

Figure 2 : Nombre de clients de la Direction des services d'accréditation*
- répartition par programme

Domaine de programme	2013-2014	2014-2015
Laboratoires : • médicaux • généraux • partenaires du CCN	3 232 99	2 230 94
Reconnaissance du respect des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL – OCDE)	42	44
Organismes de certification de produits (<i>Guide ISO/IEC 65</i>)	39	40
Organismes de certification de systèmes de management (<i>ISO/IEC 17021</i>)	23	21
Organismes de certification du personnel (<i>ISO/IEC 17024</i>)	6	7
Organismes d'inspection (<i>ISO/IEC 17020</i>)	19	20
Organismes de vérification des déclarations de GES (<i>ISO 14065</i>)	6	6
Organismes d'élaboration de normes	8	8
Nombre total d'accréditations octroyées	477	472

* Comprend les candidats à l'accréditation, les clients accrédités et les clients suspendus.

Préparer le terrain à l'international pour les organismes accrédités

En 2014-2015, le CCN a représenté au mieux les intérêts du Canada en participant en tant que membre au groupe international chargé de mettre à jour la norme ISO/IEC 17025 – *Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais*. Cette norme internationale clé permet de veiller à ce que les laboratoires aient les compétences voulues pour appliquer des méthodes d'essai données et influe donc directement sur la santé et le bien-être des Canadiens. En jouant un rôle important dans la révision de ISO/IEC 17025, le CCN a contribué à ce que cette norme tienne compte des avancées technologiques et commerciales, et continue de préserver la sécurité des Canadiens qui se fient aux analyses de laboratoire. La conformité à cette norme n'a pas seulement pour conséquence de protéger les Canadiens. Elle réduit aussi les risques pour les laboratoires du pays et les aide à valider leurs services.

Le CCN a également joué un rôle prépondérant dans la mise à jour de deux normes internationales sur les systèmes de management couramment utilisées : ISO 14001 – *Systèmes de management environnemental* et ISO 9001 – *Systèmes de management de la qualité*. Les

organismes tirent parti de ces normes, car ces dernières réduisent les coûts, rehaussent la qualité et diminuent l'impact environnemental. Cette solution de normalisation montre comment le CCN contribue à la prise en compte des points de vue canadiens et défend les intérêts du pays sur le plan environnemental et économique.

Établir des liens mondiaux pour consolider le réseau de normalisation

Le CCN continue de travailler avec les organismes de normalisation du monde entier pour trouver des moyens de construire un réseau de normalisation encore plus solide procurant une plus grande valeur ajoutée au gouvernement, à l'industrie et aux consommateurs du pays. En avril 2014, le CCN a accueilli une séance de réflexion stratégique à laquelle ont participé plusieurs chefs de file de la communauté internationale de normalisation pour discuter et échanger de bonnes pratiques dans ce domaine. Organisée en marge de rencontres avec des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, cette séance stratégique s'adressait aux entreprises et aux administrations publiques, et portait sur les façons dont les normes peuvent contribuer à éliminer les obstacles au commerce, à stimuler l'innovation et à réaliser les objectifs

stratégiques. Le rapport du CCN intitulé « La normalisation d'un point de vue mondial : Leçons à tirer de l'Union européenne, des États-Unis et de l'Australie » résume l'information échangée lors de cette rencontre.

En août 2014, le CCN a organisé une séance de consultation très instructive avec Joe Bhatia, président et directeur général de l'ANSI. Ce dernier a exposé aux participants canadiens et américains présents un point de vue unique sur le système de normalisation des États-Unis. La discussion a également porté sur des domaines d'intérêts communs aux deux pays et sur la manière dont ces derniers peuvent collaborer de façon mutuellement bénéfique sur des questions de normalisation. Le CCN a publié un rapport sur la séance de consultation, intitulé « *Une perspective sur la normalisation aux États-Unis* », qui décrit l'importance de développer une coopération Canada-États-Unis en matière de normalisation au cours des prochaines années, surtout dans les secteurs industriels qui revêtent une importance stratégique pour les deux pays.

« Parmi les priorités de l'ANSI, citons aussi la participation à l'échelle régionale. L'organisation travaille à favoriser la création de collaborations mondiales et régionales avec le CCN (au Canada) et avec des organisations d'ailleurs dans le monde ainsi qu'à encourager les intervenants de toutes les régions ciblées par l'ANSI à participer à l'élaboration des normes. »

Joe Bhatia, président et directeur général de l'ANSI

La Journée mondiale de l'accréditation 2014 a été l'occasion pour des organismes de l'ensemble du pays d'échanger sur les façons dont la certification selon des normes internationales les aide à atteindre leurs objectifs. Cette rencontre a eu lieu le 9 juin 2014, à Ottawa, autour du thème international « *Instaurer la confiance dans la fourniture d'énergie grâce à l'accréditation* ». La certification selon des normes internationales peut jouer un rôle essentiel pour les organismes cherchant à élargir leurs marchés d'exportation, à se démarquer de la concurrence et à renforcer la confiance de leurs différentes équipes. C'est le message clé qu'a livré Patrick Hardy de ClimateCHECK aux participants. Par ailleurs, une table ronde, intitulée « L'accréditation : une force pour le secteur de l'énergie »,

a permis de recueillir les points de vue de diverses grandes entreprises du secteur de l'énergie : Enviro-access inc., un des trois Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales, Industrial Audit Corporation et QUASAR.

4. STIMULER L'EFFICIENCE OPÉRATIONNELLE ET LA PRODUCTIVITÉ DU CCN

En tant qu'organisme de petite taille, le CCN doit demeurer flexible, réactif et novateur pour mieux servir les intervenants et renforcer le réseau de normalisation du Canada. En 2014-2015, le CCN a stimulé son efficacité opérationnelle et sa productivité en encourageant et en favorisant l'excellence au sein de son effectif à fort rendement.

Créer une culture d'excellence

Le CCN a continué de transformer sa culture d'entreprise au cours des 12 derniers mois tout en fidélisant et en recrutant des professionnels talentueux et dévoués qui sont déterminés à réaliser les objectifs stratégiques de l'organisme. Le CCN a instauré un « Énoncé de valeurs et normes d'éthique » et un « Code de conduite du CCN » qui favoriseront au cours des années à venir une culture de travail axée clairement sur les priorités et l'obtention de résultats, qui aidera l'organisme à procurer de la valeur aux Canadiens.

De plus, en s'appuyant sur des groupes de travail composés de membres de son personnel, le CCN est passé à l'étape suivante de sa stratégie en matière de ressources humaines visant à encourager l'excellence d'équipe et à soutenir la gestion du rendement. Tous les employés ont suivi une formation obligatoire sur la manière de définir des objectifs clairs pour réaliser des résultats mesurables.

« Au cours de l'exercice écoulé, le CCN a réorganisé diverses fonctions afin de clarifier les rôles qui leur sont associés et parvenir à une meilleure adéquation entre les compétences et les exigences de l'organisme au regard de ses objectifs stratégiques. Le CCN a continué d'accorder une grande attention à ses employés en veillant à ce qu'ils disposent des compétences adéquates et en encourageant leur engagement pour optimiser leur réussite professionnelle. Pour cela, l'organisme a mis en place une stratégie de gestion des différentes phases de la carrière des employés visant à favoriser l'excellence grâce à une formation et à un perfectionnement efficaces, à une amélioration des compétences en leadership et à une gestion de la relève. »

Ernie Briard, vice-président, Direction des services généraux, et chef de la direction financière

Le conseil d'administration du CCN a approuvé une nouvelle série de documents d'exigences et de lignes directrices relatifs à l'accréditation des OEN et à la désignation des Normes nationales du Canada et des Adoptions nationales du Canada. Les nouveaux documents d'exigences et de lignes directrices remplacent le document de procédures CAN-P-1:2012 – *Exigences de programme relatives à l'accréditation des organismes d'élaboration de normes et à l'approbation des Normes nationales du Canada*, et font partie intégrante des procédés opérationnels modernisés du CCN.

Mobiliser le personnel

Pour tenir le personnel informé du rendement de l'organisme au regard des objectifs, le CCN a organisé trois séances d'information du personnel pendant l'année. Ces rencontres comprennent une période de questions sur des sujets d'importance pour le personnel et sont l'occasion de souligner certaines réussites individuelles et collectives. Elles offrent également la possibilité d'informer les employés sur des initiatives et des priorités en matière de normalisation, et comptent parmi les moyens utilisés par le CCN pour fournir un enseignement et une formation permanente à ses employés.



Chaque année, le CCN remet des prix à ses employés en reconnaissance de leurs années de bons et loyaux services et pour les remercier de leur engagement soutenu et de leurs contributions à la réussite de l'organisme. Le directeur général du CCN, John Walter (quatrième à partir de la gauche sur la photo), a remis les prix de cette année pendant la séance d'information du personnel du 4 février 2015. Les employés ayant reçu un prix sont (de gauche à droite) : Lynne Gibbens, Sandra Roberts, Sean Christopher, Michel Girard, Carol Campbell et Maureen Emery.

Mettre en œuvre des initiatives pour réduire les coûts

Grâce à une exécution rigoureuse des projets et des programmes, à une simplification des processus d'approvisionnement et de passation de marché ainsi qu'à d'autres gains d'efficacité, le CCN a réalisé des économies de 476 000 \$. Par ailleurs, en 2014, l'organisme a réservé de nouveaux locaux moins coûteux au 55, rue Metcalfe dans le centre-ville d'Ottawa, où il prévoit de déménager fin juin 2015. Offrant une aire ouverte sur un seul étage, ces locaux sont conformes à l'initiative Milieu de travail 2.0 du gouvernement du Canada.

Mettre en valeur le management de la qualité

Le CCN continue de se concentrer sur le management de la qualité en améliorant les processus de travail organisationnels ainsi qu'en modernisant ses applications et son infrastructure de gestion de l'information et de TI (GI/TI). L'exercice 2014-2015 a vu la réalisation de l'étape 1 de la mise en place d'une solution multifonctionnelle de gestion opérationnelle pour l'infrastructure de GI/TI du CCN. Fin mars 2015, l'organisme a également mis en place un SMQ fondé sur le risque comprenant des normes de service, des indicateurs de rendement clés et un système de relevé des écarts. La mise en place du SMQ devrait être terminée en 2015-2016. Ces changements sont destinés à permettre au CCN dans les années à venir de procurer à ses clients et à ses intervenants une valeur ajoutée encore plus importante qu'auparavant.

Rendement au regard des objectifs

PRIORITÉ STRATÉGIQUE	RÉSULTAT ATTENDU	INDICATEURS	RÉSULTAT OBTENU	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE
1. S'assurer la collaboration d'intervenants clés pour consolider le réseau de normalisation du Canada	Le Canada possède un système de normalisation adapté, flexible et bien coordonné qui protège la santé et la sécurité des Canadiens et qui améliore la compétitivité économique du pays	Réalisation d'une analyse avec 8 ministères et organismes fédéraux pour déterminer les activités de normalisation à intégrer à leurs plans de réglementation et d'activités, et à leurs priorités	Résultats supérieurs aux attentes : le CCN a fait plus, car il a obtenu la participation de l'ensemble des 8 ministères et organismes directement ou par l'entremise du Comité des SMA sur la normalisation. Cette participation signifie que les ministères assument à présent en permanence la gestion de leurs priorités de normalisation, l'objectif principal étant la mise à jour des renvois inactuels aux normes dans les règlements	
		Mobilisation de trois secteurs d'activité qui investissent des ressources pour soutenir le réseau de normalisation du Canada	Résultats supérieurs aux attentes : le CCN a fait plus, car il s'est assuré la participation et la contribution de 3 secteurs d'activité à un projet de recherche visant à repérer les obstacles au commerce intérieur à l'appui de l'Accord sur le commerce intérieur	
		Participation aux comités internationaux : part de financement de l'industrie de 10 % contre 90 % pour le CCN	Résultats supérieurs aux attentes : en ce qui concerne la participation aux comités internationaux, la part de financement de l'industrie est passée à 14 % et la contribution financière du CCN a diminué pour se fixer à 86 %	
		Engagement pris auprès de 6 provinces en vue de dresser l'inventaire des normes mentionnées dans leurs réglementations	Résultats supérieurs aux attentes : le CCN a fait plus, car il a exécuté 5 contrats et entamé l'exécution d'un contrat supplémentaire	
2. Mettre de l'avant des solutions de normalisation qui sont essentielles aux priorités du gouvernement et de l'industrie	Le CCN met de l'avant des solutions de normalisation qui répondent aux besoins des intervenants du gouvernement et de l'industrie, tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens	Financement des 28 normes sélectionnées aux fins d'utilisation par le gouvernement et l'industrie au Canada	28 solutions de normalisation à l'usage du gouvernement et de l'industrie du Canada sont en place	
		Satisfaction de 75 % des clients de la Direction des services d'accréditation	Obtention d'un taux de satisfaction de 75 % de la clientèle de la Direction des services d'accréditation	
		Gestion efficace des contrats liés aux 5 normes à élaborer pour soutenir l'ININ	Le CCN a assuré la bonne gestion des contrats liés aux 5 normes à élaborer à l'appui de l'ININ	
		Élaboration de propositions pour repérer les lacunes en matière de normalisation et recommander des solutions possibles pour 3 secteurs d'activité	Des propositions ont été élaborées pour repérer les lacunes en matière de normalisation et recommander des solutions possibles pour 3 secteurs d'activité	

- ◆◆ Dépassé
- ◆ Atteint
- ◆ En bonne voie pour atteindre l'objectif fixé
- ✗ Reporté / Incomplet

PRIORITÉ STRATÉGIQUE	RÉSULTAT ATTENDU	INDICATEURS	RÉSULTAT OBTENU	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE
3. Maximiser les retombées positives des normes et de l'accréditation à l'échelle régionale et internationale pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être de sa population	Les décideurs canadiens servent et influencent de façon optimale l'orientation stratégique d'une sélection de forums sur la normalisation internationale et régionale	90 % des décisions stratégiques prises à l'ISO et à l'IEC reflètent les prises de position du Canada	Résultats supérieurs aux attentes : 100 % des décisions stratégiques prises à l'ISO et à l'IEC reflètent les prises de position du Canada	◆◆
		Taux de participation du Canada aux votes organisés par l'ISO et l'IEC dans le cadre de l'élaboration de normes : 80 %	Résultats supérieurs aux attentes : le taux de participation du Canada aux votes organisés par l'ISO et l'IEC dans le cadre de l'élaboration de normes atteint 99,6 %	◆◆
4. Stimuler l'efficacité opérationnelle et la productivité grâce à des équipes à fort rendement	Les ressources du CCN sont gérées efficacement afin de favoriser l'efficacité opérationnelle et la productivité, et de donner suite aux priorités stratégiques du CCN	Engagement de 70 % des employés	La direction a décidé de reporter le sondage des employés à l'exercice 2015-2016. Un plan d'action a été mis en œuvre à partir des résultats du sondage précédent.	✗
		Taux d'attrition du personnel (départs volontaires) de 5 %	Résultats supérieurs aux attentes : le taux d'attrition du personnel (départs volontaires) est de 4,3 %	◆◆
		Système de management de la qualité à jour à 75 %	Le système de management de la qualité est à jour à 75 %	◆
		Réalisation de 65 % de la refonte de l'infrastructure de GI/TI (troisième année du plan quadriennal)	Phase d'analyse terminée. Le projet est en bonne voie pour être achevé d'ici 2017	◆
		Compression des coûts et réalisation de gains d'efficacité au chapitre des dépenses de l'ordre de 476 000 \$	L'objectif fixé (476 000 \$) en matière de compression des coûts et de gains d'efficacité au chapitre des dépenses est atteint	◆
		Implantation des valeurs, des normes d'éthique et du code de conduite du CCN	Des valeurs, des normes d'éthique et un code de conduite du CCN ont été établis et mis en œuvre	◆

L'EXERCICE EN CHIFFRES

3 049 

Nombre d'experts bénévoles
canadiens participant aux
travaux de 522 comités
techniques de
normalisation
internationale



522

NOMBRE DE COMITÉS
TECHNIQUES DE
NORMALISATION
INTERNATIONALE

EN
ACTIVITÉ

À L'ISO, À L'IEC ET À L'UIT
AUXQUELS PARTICIPE LE
CANADA

 273

Nombre de
postes de
direction
occupés par
des Canadiens
à l'ISO et
à l'IEC



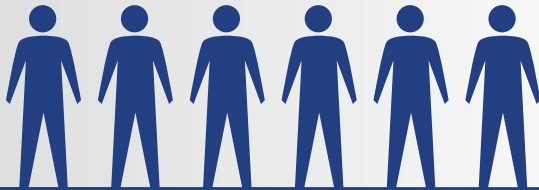


Plus de
950 000 \$ investis

POUR ACCROÎTRE L'INFLUENCE DU CANADA À L'ISO ET À L'IEC DANS DES DOMAINES TELS QUE LES TECHNOLOGIES DES SOINS DE SANTÉ, LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, L'ÉNERGIE, L'EXPLOITATION MINIÈRE, L'ENVIRONNEMENT, LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ, LE PÉTROLE ET LES TECHNOLOGIES CONNEXES

2 927

NOMBRE DE NORMES CANADIENNES EN VIGUEUR



huit

organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN pour élaborer des Normes nationales du Canada, ce qui élargit l'éventail des solutions offertes au gouvernement, à l'industrie et aux consommateurs

1 012

comités
techniques en
activité à l'ISO,
l'IEC et l'UIT





QUELQUE

5 000
RENVOIS

AUX NORMES DANS LES
RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES
(FÉDÉRALES, PROVINCIALES
ET TERRITORIALES)



472

Nombre de clients de la Direction des services d'accréditation dans des domaines comme les soins de santé, l'environnement et la salubrité des aliments

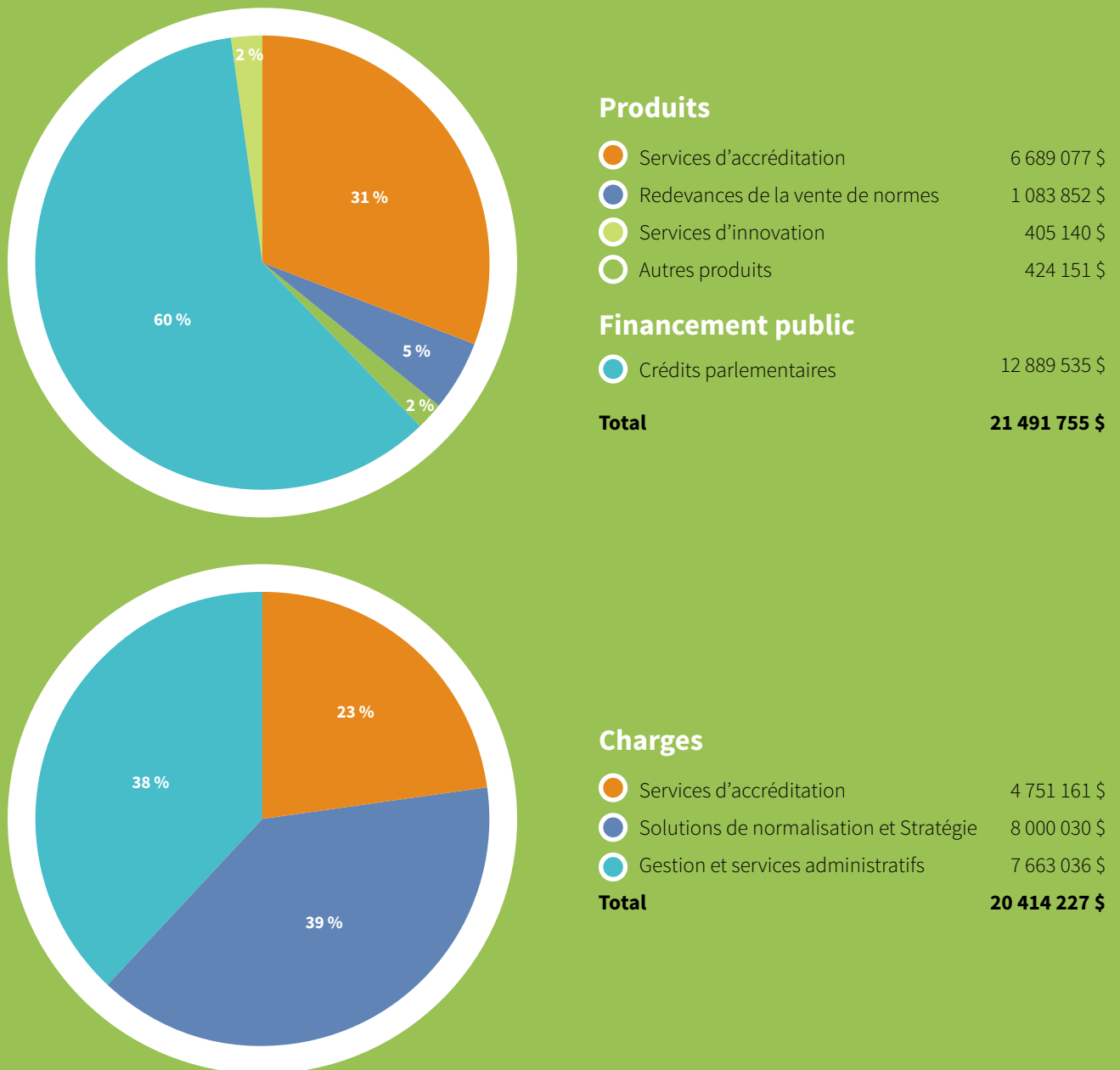
MAINTIEN À

99,6 %

iso
iec

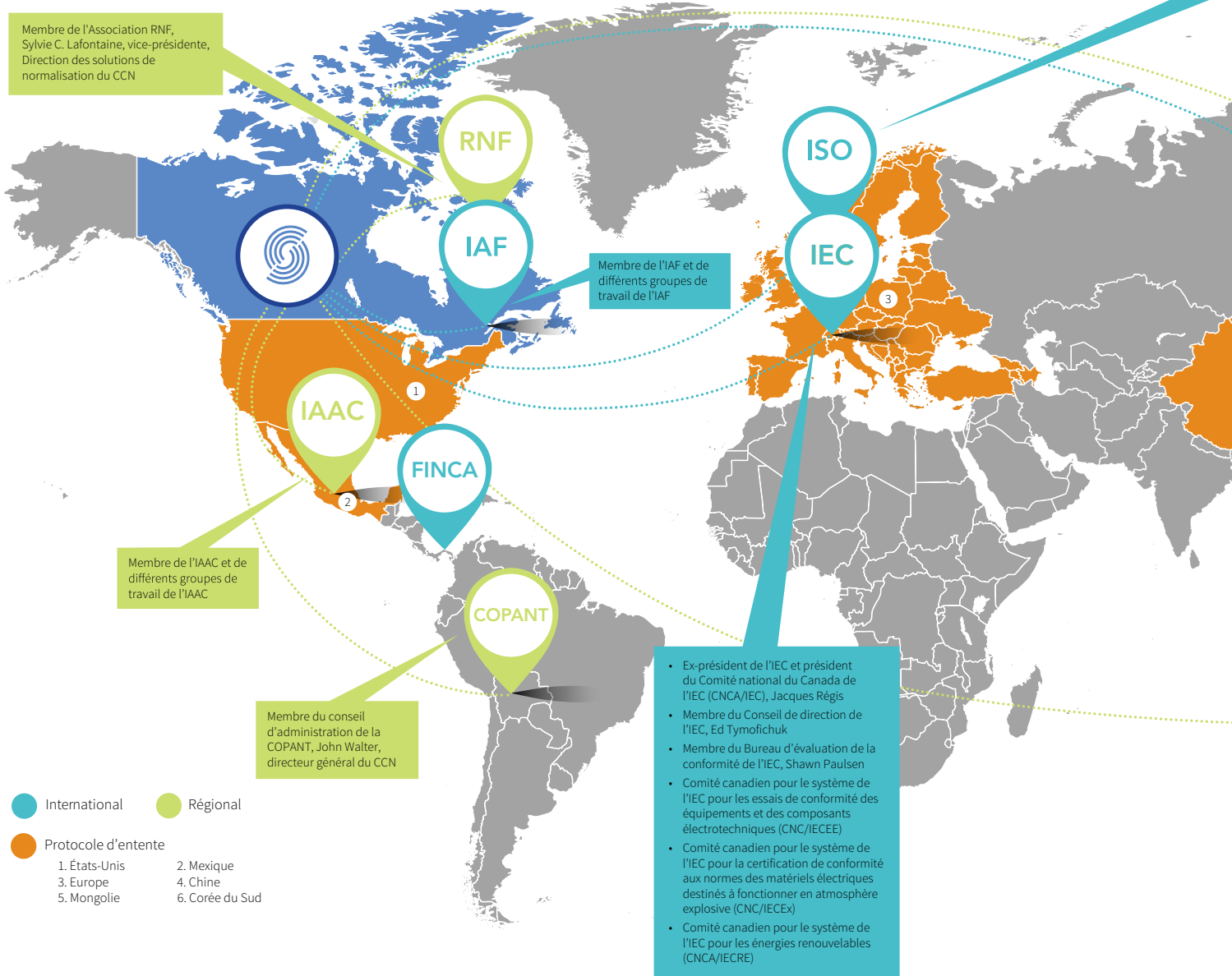
DU TAUX DE PARTICIPATION
DES CANADIENS AUX
VOTES DANS LE CADRE
DE L'ÉLABORATION DE
NORMES TECHNIQUES
DE L'ISO ET DE L'IEC

Figure 3 : Principales données financières



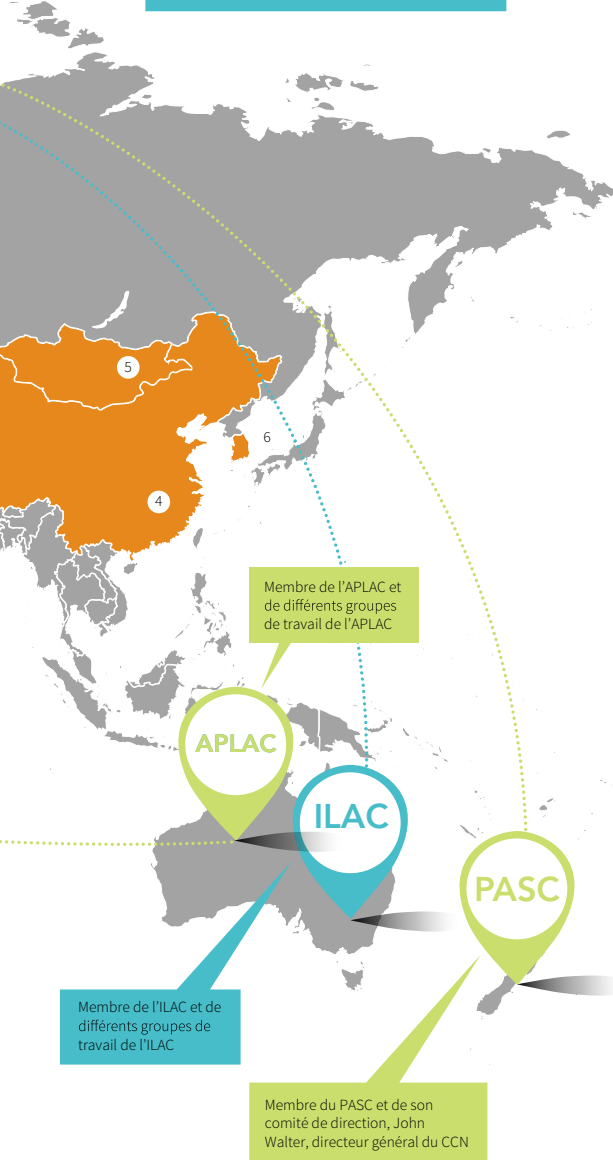
Les réseaux de normalisation mondial et régional du Canada

80 % des échanges mondiaux reposent sur les normes.¹



1. Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- Vice-président (questions de politique) de l'ISO, John Walter, directeur général du CCN
- Membre du Bureau de gestion technique de l'ISO, John Walter, directeur général du CCN
- Membre du Groupe des politiques et de coordination du président (CASCO/CPC) de l'ISO/CASCO, Chantal Guay, vice-présidente, Direction des services d'accréditation du CCN
- Présidente de l'ISO/COPOLCO, Norma McCormick



Source : Divers rapports du CCN

Pour accéder aux marchés mondiaux d'aujourd'hui, et réussir sur ces marchés, les industries canadiennes doivent respecter toute une gamme d'exigences liées à des normes nationales, régionales et internationales, qui ne cesse d'évoluer.

Le CCN apporte un soutien significatif aux entreprises canadiennes qui prennent de l'expansion et qui pénètrent de nouveaux marchés d'exportation. Pour l'assister dans cette fonction, l'organisme maintient des relations étroites avec ses homologues du monde entier.

Les protocoles d'entente comptent parmi les moyens utilisés par le CCN pour établir et promouvoir une collaboration entre le Canada et les autres nations marchandes. Comme l'illustre la carte sur ces deux pages, le CCN a désormais des protocoles d'entente en place avec les États-Unis, le Mexique, l'Europe, la Chine, la Mongolie et la Corée du Sud. De plus, il participe activement à des organismes internationaux d'évaluation de la conformité comme l'IEC, l'International Accreditation Forum (IAF) et l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC).



Le directeur général du CCN, John Walter, occupe le poste de vice-président (questions de politique) de l'ISO. Chantal Guay, vice-présidente de la Direction des services d'accréditation, occupe, pour sa part, une fonction au sein du Groupe des politiques et de coordination du président (CPC) relevant du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO. Le CPC coordonne le travail technique du CASCO et aide le président du CASCO à définir les questions stratégiques en matière d'évaluation de la conformité. De plus, le CCN mène la création de plans stratégiques pour la COPANT et le PASC. Avec l'aide de l'Association Réseau Normalisation et Francophonie (RNF), l'organisme a joué également un rôle prépondérant dans la création d'un plan stratégique destiné à renforcer les activités de normalisation et à favoriser la croissance économique dans 27 pays francophones. Par ailleurs, en tant que membre actif et reconnu de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) et de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC), le CCN est déterminé à continuer à influencer sur la valeur de l'accréditation sur la scène régionale et internationale, et à la renforcer.

Alors que les gouvernements du monde entier voient dans les normes et l'accréditation un moyen de renforcer leur avantage concurrentiel, les activités du CCN sur la scène internationale ont une importance déterminante pour appuyer les efforts continus déployés en matière d'harmonisation et accroître la compétitivité du Canada. La présence du CCN à la table internationale aide également à garantir que les besoins, les exigences et les attributs de produits des fabricants canadiens, de même que les besoins des consommateurs canadiens, seront pris en considération lors de l'élaboration de normes internationales.

Gouvernance du CCN

Le conseil d'administration du CCN est chargé de la gestion de l'organisme, de la détermination de son orientation stratégique, de la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'entreprise du CCN, de l'établissement d'orientations stratégiques pertinentes et de l'examen périodique du mandat du CCN prescrit par la loi pour s'assurer que le rôle joué par l'organisme est toujours pertinent. Le Conseil et ses deux comités permanents, le Comité de régie de la société et le Comité de vérification, veillent à la bonne exécution des initiatives stratégiques de l'organisme.

Promotion d'une gouvernance efficace

En 2014-2015, le Conseil a fait appel à un organisme externe pour effectuer un réexamen de la gouvernance afin de consolider ses pratiques générales en la matière. Le bilan s'est révélé très positif, cette démarche ayant débouché sur diverses suggestions mineures visant à ce que l'organisme continue d'améliorer ce qui s'avère déjà être de saines pratiques. Cet examen a mis en évidence et renforcé la connaissance que le Conseil a de son rôle et de ses responsabilités. Parmi les recommandations évoquées, citons l'amélioration des procédures de mise en candidature du Conseil et la poursuite d'un programme progressif d'évaluation du rendement du Conseil. Un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre au cours de l'année pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue du réexamen de la gouvernance.

Par ailleurs, le Conseil a examiné et approuvé un « Code de conduite du Conseil » qui a été rédigé dans le cadre de l'« Énoncé de valeurs et normes d'éthique » du CCN. Le Code énonce les normes relatives aux responsabilités et aux devoirs des membres du Conseil en tant que titulaires d'une charge publique et précise les obligations pour éviter les conflits d'intérêts.



Les membres du conseil d'administration du CCN (de gauche à droite) : Debout : G. Rae Dulmage, Glenn Feltham, Kathryn Coll, Colin Clark, John Walter (au centre), David Wigmore, Sara Jane Snook, Merete Heggelund, Richard Raymond. Assis : Suzanne Gignac, W. A. Sam Shaw, Kathy Milsom, Claude Bédard. Absent : Jim Young.

Arrivées et départs – un effectif complet

Tout au long de l'année, la présidente et les membres du conseil d'administration du CCN ont activement veillé à ce que l'organisme soit doté des administrateurs dont il a besoin pour accomplir son mandat. En octobre 2014, le Conseil a accueilli deux nouveaux membres au sein du Comité de régie de la société : Kathryn Coll et Merete Heggelund. Puis, en février 2015, Sara Jane Snook et Jim Young (en tant que vice-président du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)) sont venus occuper les deux derniers sièges vacants au sein du Conseil. En décembre 2014, le conseil d'administration a salué le départ de deux de ses membres de longue date : David Fardy et Steven Reynolds. Suzanne Gignac a été élue à la présidence du Comité de vérification.

Définition des priorités de normalisation

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil a continué de se concentrer sur le rôle important joué par la normalisation pour appuyer les objectifs en matière de politique publique et fournir une valeur ajoutée aux gouvernements, à l'industrie et aux consommateurs du pays. Le Conseil a conservé un rôle essentiel dans la définition et le suivi de l'orientation stratégique de l'organisme ainsi que dans la fourniture de conseils à la direction du CCN sur diverses initiatives stratégiques visant à apporter une valeur ajoutée au Canada grâce aux activités de normalisation. Par ailleurs, il a passé en revue des questions de gouvernance liées aux programmes de l'organisme tels que l'élaboration des normes, les NNC et les exigences relatives au programme d'accréditation.

Le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN) et le CCPT ont fait régulièrement rapport de leurs activités au Conseil par l'entremise de leur représentant du Conseil. Ces rapports ont appuyé les priorités stratégiques du CCN et aidé l'organisme à concevoir des solutions de normalisation pour réduire les doubles emplois dans les règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que dans les normes.

Les membres du conseil d'administration du CCN (au 31 mars 2015)

Claude Bédard

Président d'Adjuvants
Euclid Canada Inc.
et vice-président aux
comptes majeurs à
la Euclid Chemical
Company

Colin Clark

Chef de la direction
d'ingénierie du Groupe
énergie renouvelable
Brookfield

Kathryn Coll

Présidente et
associée directrice
de HR Atlantic

G. Rae Dulmage

*Représentant du
CCOEN*

Directeur, Service des
normes, Relations
gouvernementales et
réglementation, Normes
ULC et Laboratoires des
assureurs du Canada

Glenn Feltham, Ph. D.

Président-directeur
général du Northern
Alberta Institute of
Technology

Suzanne Gignac

*Présidente du Comité
de vérification*

Associée, Ernst & Young
s.r.l.

Merete Heggelund

Directrice municipale,
Ville de Medicine Hat

Kathy Milsom

Présidente du Conseil

Administratrice
d'entreprises

Richard Raymond

Ancien cadre dirigeant
du secteur de la
fabrication et de la
distribution de produits
en acier

W.A. Sam Shaw, Ph. D.

*Vice-président du
Conseil et président du
Comité de régie de la
société*

Vice-président,
Formation, Manning
Centre for Building
Democracy

Sara Jane Snook

Ingénieure-conseil
indépendante,
secteurs de l'énergie
et de l'environnement

David Wigmore

Président du CCPT

Directeur, Division de
la sécurité technique,
ministère du Travail
et de l'Éducation
postsecondaire de la
Nouvelle-Écosse

Jim Young

Vice-président du CCPT

Directeur, Division
de l'environnement,
ministère des
Collectivités,
des Terres et de
l'Environnement de
l'Île-du-Prince-Édouard

Résultats financiers



En 2014-2015, le total des recettes du Conseil canadien des normes (CCN) — autres que le financement public — s'élève à 8,6 M\$, soit 3 % de moins que les 8,9 M\$ comptabilisés en 2013-2014. Cette baisse par rapport à l'exercice précédent est attribuable aux diminutions suivantes : autres recettes (346 k\$) et Services d'innovation (254 k\$). Celles-ci sont compensées en partie par la légère augmentation des redevances provenant de la vente de normes (165 k\$) et des recettes générées par les Services d'accréditation, qui ont progressé de 62 k\$ par rapport à l'exercice précédent.

Les produits de 6,7 M\$ tirés des droits des Services d'accréditation ont augmenté (de 62 k\$, soit de 2 %) par rapport aux 6,6 M\$ de l'exercice 2013-2014. Ce changement, qui découle des activités d'évaluation de la Division des laboratoires (augmentation de 258 k\$ sur douze mois), s'explique surtout par la réalisation d'évaluations qui devaient avoir lieu en 2013-2014. L'amélioration des résultats depuis le dernier exercice constitue un tour de force pour la Direction des services d'accréditation; celle-ci a dû composer durant l'année avec un effectif incomplet en raison de changements de personnel (interne et d'évaluation), ce qui a rendu difficile la programmation des évaluations.

Les ententes des Services d'innovation ont engendré des recettes totalisant 405 k\$, montant inférieur (de 254 k\$, soit 39 %) à celles de 659 k\$ de l'exercice précédent. La diminution prévue des activités entreprises dans le cadre du Programme d'assistance technique liée au commerce Canada-Amériques (ATCCA), qui ont été menées à terme, compte pour 242 k\$ de la variation d'une année sur l'autre. Le ralentissement des activités menées au titre des contrats liés aux feuilles de route sur la normalisation explique la diminution de 128 k\$ des recettes, ce qui correspond au plan établi et reflète la décision prise par le CCN de canaliser les ressources vers les objectifs stratégiques ayant un degré de priorité plus élevé. Ces diminutions d'une année sur l'autre sont partiellement compensées par la conclusion de nouveaux contrats avec plusieurs provinces pour le suivi des normes (65 k\$) et l'apport de recettes supplémentaires par suite de la signature d'une entente contractuelle avec Santé Canada relativement à la gestion d'activités liées aux normes (49 k\$).

Les redevances tirées de la vente des normes se montent à 1 M\$, une hausse (de 165 k\$ ou 19 %) par rapport à celles de 867 k\$ de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable au volume supérieur des ventes, qui s'inscrit dans plusieurs des tendances observées l'exercice dernier. Elle est aussi imputable à la participation accrue en qualité de membre aux activités de normalisation nationale et internationale. De plus, l'offre accrue de normes en format électronique et la diversité des fournisseurs ont contribué à simplifier et à faire augmenter les achats de normes. Enfin, la demande a également été stimulée par la tendance au recours accru aux normes par les entreprises, qui prennent conscience du caractère intersectoriel des normes et de la mesure dans laquelle une seule et même norme peut être appliquée dans différents secteurs.

Les recettes provenant d'autres sources s'élèvent à 424 k\$, montant inférieur (de 346 k\$, soit 44 %) à celui de l'exercice 2013-2014. Ce résultat tient au fait que le CCN a recédé au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (AECD) le Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce/Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA). L'an dernier, le CCN a comptabilisé des recettes de 390 k\$ liées à l'entente établie avec le Ministère pour la gestion du Point d'information, et cette entente a pris fin au début de l'exercice financier 2014-2015.

Les charges comptabilisées en 2014-2015 sont de 20,4 M\$, en hausse de 700 k\$ par rapport aux charges de 19,7 M\$ de l'an dernier. Cette croissance sur douze mois s'explique par ce qui suit :

- Les honoraires professionnels, y compris les frais de déplacement des délégués, se sont accrus de 1,2 M\$ depuis un an en raison des dépenses liées aux initiatives stratégiques, comme l'ININ, et celles de la fourniture de solutions de normalisation aux secteurs clés de l'industrie canadienne, de la modernisation de la GI/TI et de la mise en œuvre continue du plan stratégique pour les ressources humaines.
- Les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux sont inférieures de 368 k\$ à l'exercice précédent, baisse essentiellement attribuable à des postes devenus vacants. Sur douze mois, le nombre de postes vacants et la capitalisation des traitements en lien avec le projet de modernisation de la GI/TI du CCN sont partiellement neutralisés par des coûts supplémentaires relatifs au versement d'indemnités de départ et à des hausses liées à l'inflation dans le programme de rémunération de l'organisme.
- Toutes les autres charges sont inférieures de 83 k\$ à celles de l'exercice précédent en raison principalement des économies réalisées quant aux frais de déplacement non recouvrables et de l'utilisation moindre sur douze mois de certains postes budgétaires (fournitures, télécommunications, réunions, etc.).

En 2014-2015, le CCN enregistre 12,9 M\$ en crédits parlementaires, en hausse de 4,8 M\$ par rapport aux 8,1 M\$ de l'exercice précédent. De cette augmentation, un montant de 4 M\$ est attribuable à l'accord donné au CCN de reporter des crédits à l'exercice 2014-2015. En raison de capacités insuffisantes d'un fournisseur et de la difficulté à obtenir des ressources dans le cadre de l'initiative visant à fournir des solutions de normalisation aux principaux intervenants canadiens, le CCN a reporté 2 M\$ de ses crédits parlementaires 2013-2014 à l'exercice 2014-2015. Les crédits parlementaires pour le recouvrement des charges exceptionnelles ont augmenté de 708 k\$ par rapport à l'exercice précédent. De plus, le CCN a reçu de nouveaux fonds du gouvernement (100 k\$) pour son projet de recherche visant à réduire les obstacles au commerce intérieur du Canada.

L'excédent annuel net de 1 M\$ en 2014-2015 est supérieur de 3,1 M\$ au déficit de 2,1 M\$ prévu au budget pour la même période, pour les raisons suivantes :

- Un montant de 1,8 M\$ de l'écart positif par rapport au budget est imputable aux dépenses relatives aux investissements stratégiques du CCN. Les dépenses stratégiques en lien avec l'actualisation des normes (696 k\$) ont été moins élevées que prévu, ce qui s'explique par des annulations de contrat et des jalons atteints à moindre coût. En ce qui concerne l'ININ, l'écart observé par rapport au budget (323 k\$) est entraîné par un report d'activités à l'exercice 2015-2016. Les dépenses relatives au projet de modernisation de la GI/TI (312 k\$) sont moins élevées que prévu en raison de difficultés rencontrées avec le logiciel du fournisseur, qui ont engendré des retards dans les dépenses. Les frais liés au programme de déplacements des délégués à l'international sont inférieurs au budget prévu (259 k\$), ce qui s'explique par une réorganisation des priorités quant aux activités au sein des comités, qui a occasionné une réduction du nombre de réunions organisées. Enfin, les dépenses au titre du renforcement des capacités et de la participation de l'industrie sont inférieures au budget (242 k\$) en raison d'une baisse des activités menées dans le cadre de l'ATCCA.
- Un montant de 360 k\$ de l'écart observé est imputable aux salaires et avantages sociaux en raison de postes vacants ainsi que de la capitalisation des traitements relatifs au projet de modernisation de la GI/TI du CCN. Ces diminutions de dépenses sont amoindries par des coûts supplémentaires engendrés par le versement d'indemnités de départ.
- Du côté des Services d'accréditation, les revenus nets, déduction faite des charges directes, accusent un manque à gagner de 566 k\$ par rapport au budget, qui s'explique surtout par la diminution du nombre d'évaluations en raison d'une moindre disponibilité du personnel qualifié et des évaluateurs techniques sous contrat.

- Toutes les autres charges sont inférieures de 434 k\$ au budget. Cet écart est attribuable en grande partie à des amortissements inférieurs aux prévisions en raison du retard observé dans la mise en œuvre du projet de modernisation de la GI/TI du CCN et, pour le reste, à des économies réalisées quant aux frais de déplacement non récupérables ainsi qu'à des écarts dans l'utilisation de certains postes (réparations, fournitures de bureau, frais d'affranchissement et de télécommunications, etc.).
- Les fonds provenant de crédits parlementaires dépassent de 1,2 M\$ le budget prévu. De ce montant, 1,1 M\$ est destiné au recouvrement des charges exceptionnelles, et les 100 k\$ restants sont destinés au financement du projet de recherche visant à réduire les obstacles au commerce intérieur du Canada.

Au 31 mars 2015, le montant de l'excédent cumulé s'élève à 6,3 M\$. Une partie de cet excédent (2,3 M\$) est nécessaire pour la conformité à la Politique du CCN sur la suffisance du capital. Quant au solde de cet excédent, il est nécessaire pour couvrir les engagements contractuels et réinvestir dans les activités stratégiques et l'infrastructure du CCN afin de mener à bien les principales initiatives de l'organisme.

Aperçu financier 2010-2011 – 2014-2015

Aperçu financier	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Budget 2014-2015	Réel 2014-2015
Produits						
Services d'accréditation	6 338 030 \$	6 455 019 \$	6 804 962 \$	6 627 001 \$	7 691 000 \$	6 689 077 \$
Redevances provenant de la vente de normes	898 557	870 068	888 558	866 856	881 000	1 032 148
Services d'innovation	320 486	615 231	761 409	659 081	528 000	405 140
Autres recettes	690 807	722 867	786 151	770 607	296 000	424 151
	8 247 880	8 663 185	9 241 080	8 923 545	9 396 000	8 550 516
Charges						
Services d'accréditation	4 266 864	4 228 137	4 742 703	5 016 755	4 865 000	4 751 161
Solutions de normalisation et Stratégie	4 340 459	4 505 399	5 392 967	7 160 327	9 937 000	8 008 512
Gestion et services administratifs	6 367 101	6 176 392	7 445 050	7 545 819	8 395 000	7 663 053
	14 974 424	14 909 928	17 580 720	19 722 901	23 197 000	20 422 726
Déficit d'exploitation	(6 726 544)	(6 246 743)	(8 339 640)	(10 799 356)	(13 801 000)	(11 872 210)
Financement public						
Crédit parlementaire	7 132 330	8 059 060	10 318 993	8 081 241	11 729 000	12 889 535
Excédent / (Déficit) annuel	405 786 \$	1 812 317 \$	1 979 353 \$	(2 718 115) \$	(2 072 000) \$	1 017 325 \$

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN détermine chaque année les risques généraux auxquels il est exposé. L'organisme utilise la norme internationale ISO 31000, *Management du risque – Principes et lignes directrices*, pour guider son processus de gestion des risques de façon à appliquer les bonnes stratégies d'atténuation des risques.

Un rapprochement est effectué entre les risques généraux et le rendement de l'organisme. Ces indicateurs risque/rendement font l'objet d'un suivi approfondi et d'une mise à jour au moyen du cadre de reddition de compte sur les risques et le rendement du CCN. Ce cadre est actualisé chaque trimestre pour la direction et deux fois par an pour le conseil d'administration du CCN. Dans le cadre de son plan de gestion des risques mensuel, le CCN examine aussi les principales incidences financières trimestrielles pour les évaluer au regard des aspects qui présentent pour lui des risques constants.

Durant l'exercice financier 2014-2015, le CCN s'est concentré sur les domaines prioritaires suivants :

- la mise en œuvre rigoureuse de ses principales initiatives stratégiques;
- la mise à jour des normes mentionnées dans la réglementation pour le gouvernement et les entreprises;
- la réalisation des objectifs en matière de recettes;
- la mise en œuvre d'une solution intégrée de gestion opérationnelle.

L'organisme encadre les travaux effectués au regard des jalons définis dans les contrats qu'il a passés avec ses OEN aux fins de la mise à jour d'une sélection de normes mentionnées dans les réglementations gouvernementales. Face aux capacités insuffisantes d'un fournisseur et à la difficulté à obtenir des ressources dans le cadre de ces contrats, le CCN travaille avec les intervenants concernés à la recherche et à la mise en place de solutions pour maîtriser ce risque. Par conséquent, le CCN accuse un retard dans les dépenses par rapport aux prévisions relatives à ces contrats.

Le manque à gagner dans les recettes de la Direction des services d'accréditation du CCN par rapport au budget a certainement eu une incidence sur le bilan de fin d'exercice. Cependant, l'impact financier est compensé en grande partie par des coûts moindres liés aux décalages des évaluations prévues et aux postes vacants. La Direction surveille de près ses objectifs en matière de recettes et elle a mis en place des procédures et des mesures d'atténuation pour minimiser l'impact sur les objectifs financiers en fin d'exercice.



Le CCN continue de mettre au point sa solution intégrée de gestion opérationnelle comprenant la gestion des enregistrements et des documents, la gestion des relations avec la clientèle, la planification et le suivi du portefeuille des projets et activités, ainsi que le flux des travaux et la collaboration. L'organisme surveille de près les livrables pour assurer leur conformité au plan établi, et veille à utiliser des stratégies d'atténuation, le cas échéant, tandis qu'il poursuit la modernisation des outils dont il a besoin pour mener à bien ses activités dans les domaines clés de ses programmes.

Le CCN affiche un excédent cumulé en raison des décalages dans les dépenses et les contrats, mais il réinvestit cet excédent dans son infrastructure et ses activités stratégiques de façon à promouvoir ses principales initiatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers en annexe et tous les renseignements contenus dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et c'est elle qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. La direction est également responsable de l'ensemble des notes complémentaires et des tableaux, et elle doit veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux qui contiennent les états financiers.

De plus, il revient à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du conseil d'administration du CCN, et ce, dans les limites du mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et au contrôle interne. Composé uniquement de membres du Conseil, le Comité de vérification se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les états financiers trimestriels et une fois par année pour examiner les états financiers vérifiés et en faire rapport au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes de vérification et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Il jouit d'un accès total et gratuit à la direction financière du CCN et rencontre ce dernier au besoin.

Le directeur général,

Le chef de la direction financière,

Version originale signée par

Version originale signée par

John Walter

Ernie Briard, CPA, CA

Ottawa, Canada

Le 10 juin 2015

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Industrie

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien des normes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que

l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien des normes au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil canadien des normes.

Pour le vérificateur général du Canada,

Version originale signée par

Lissa Lamproche, CPA, CA
directrice principale

Le 10 juin 2015
Ottawa, Canada

CONSEIL CANADIEN DES NORMES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En date du 31 mars	2015	2014
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 044 887 \$	4 413 073 \$
Créances (note 4)	3 343 442	2 936 358
Débiteurs : Ministères et organismes du gouvernement fédéral (note 12)	362 428	457 177
Crédit parlementaire à recevoir (note 12)	1 160 535	270 309
	<u>8 911 292</u>	<u>8 076 917</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 610 191	2 291 234
Apports reçus (note 7)	92 502	75 705
Produit reporté	1 812 707	1 886 273
	<u>4 515 400</u>	<u>4 253 212</u>
Actifs financiers nets	4 395 892	3 823 705
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (au net) (note 5)	1 015 160	570 691
Charges payées d'avance	851 462	850 793
	<u>1 866 622</u>	<u>1 421 484</u>
Excédent cumulé	6 262 514 \$	5 245 189 \$
Incertitude relative à la mesure (note 2k)		
Engagements contractuels (note 11)		
Passifs éventuels (note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

Version originale signée par

Kathy Milsom,
présidente du CCN

Version originale signée par

John Walter,
directeur général

CONSEIL CANADIEN DES NORMES

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget 2015 (Note 15)	2015	2014
Produits d'exploitation			
Droits des Services d'accréditation	7 691 000 \$	6 689 077 \$	6 627 001 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 8)	881 000	1 032 148	866 856
Services d'innovation	528 000	405 140	659 081
Autres produits	296 000	424 151	770 607
	<u>9 396 000</u>	<u>8 550 516</u>	<u>8 923 545</u>
Charges (note 10)			
Services d'accréditation	4 865 000	4 751 161	5 016 755
Solutions de normalisation et Stratégie	9 937 000	8 008 512	7 160 327
Gestion et services administratifs	8 395 000	7 663 053	7 545 819
	<u>23 197 000</u>	<u>20 422 726</u>	<u>19 722 901</u>
Déficit d'exploitation	<u>(13 801 000)</u>	<u>(11 872 210)</u>	<u>(10 799 356)</u>
Crédit parlementaire	11 729 000	12 889 535	8 081 241
Excédent / (Déficit)	(2 072 000)	1 017 325	(2 718 115)
Excédent cumulé, début de l'exercice	<u>5 068 000</u>	<u>5 245 189</u>	<u>7 963 304</u>
Excédent cumulé, fin de l'exercice	<u>2 996 000 \$</u>	<u>6 262 514 \$</u>	<u>5 245 189 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget 2015 (Note 15)	2015	2014
Excédent / (Déficit) total	(2 072 000) \$	1 017 325 \$	(2 718 115) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(884 000)	(884 875)	(63 508)
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	108 648	-
Amortissement des immobilisations corporelles	594 000	331 758	342 001
Acquisition de charges payées d'avance	(1 321 000)	(1 824 012)	(1 678 592)
Utilisation de charges payées d'avance	1 313 000	1 823 343	1 584 042
Augmentation / (diminution) des actifs financiers nets	(2 370 000)	572 187	(2 534 172)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	3 211 000	3 823 705	6 357 877
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	841 000 \$	4 395 892 \$	3 823 705 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2015	2014
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Excédent / (Déficit) total	1 017 325 \$	(2 718 115) \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	331 758	342 001
Dépréciation des immobilisations corporelles	108 648	-
Variations de :		
charges payées d'avance	(669)	(94 550)
produit reporté	(73 566)	(18 819)
crédit parlementaire à recevoir	(890 226)	(212 563)
autres créances	(312 335)	(294 407)
créiteurs et charges à payer	318 957	613 072
apports reçus	16 797	21 455
Variation nette des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	516 689	(2 361 926)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions et dispositions d'immobilisations corporelles	(884 875)	(63 508)
Diminution nette de l'encaisse	(368 186)	(2 425 434)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	4 413 073	6 838 507
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	4 044 887 \$	4 413 073 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

1. Pouvoirs, mandat et activités

Le CCN a été constitué par le Parlement en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* de 1970 (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'ISO, à l'IEC et à des organismes de normalisation régionaux;
- approuver les NNC;
- fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager une meilleure compréhension des avantages des normes et des services d'accréditation et leur recours;
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités normatives.

2. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte pour une durée inférieure à trois mois aux taux d'intérêt en vigueur.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier : 5 ans

Matériel (logiciels compris) : 4 ans

Améliorations locatives : durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produit reporté

Les recettes des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'audit et d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus. Les fonds reçus ou à recevoir en tant que portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme droits d'accréditation reportés et sont comptabilisés comme produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits d'audit et d'évaluation de la conformité sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les apports versés par des tiers uniquement pour l'accueil de réunions ou de conférences internationales sont inscrits à titre de passif sous la rubrique « Apports reçus ». Ces apports ne sont pas constatés comme produit tant que les charges correspondantes n'ont pas été engagées.

f) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges.

g) Crédit parlementaire

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Conformément au chapitre SP 3410, les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

h) Prestations de retraite

Les employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

i) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

j) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la prévision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés et les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Excédent cumulé

Le CCN est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (« les Lois ») ainsi qu'à toute directive publiée en vertu des Lois. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un de ses objectifs est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN conserve un montant minimal d'excédent cumulé requis pour ses opérations, qui est calculé en fonction d'un pourcentage de ses passifs actuels. Au 31 mars 2015, 2,3 M\$ ont été mis de côté pour les activités d'exploitation. Le CCN a déterminé que ce montant minimal d'excédent cumulé lui permet d'assurer sa viabilité financière et de respecter les pratiques et directives commerciales prudentes qui sont appliquées au sein d'autres organisations semblables. Le montant restant de l'excédent cumulé est mis de côté et réservé au financement de dépenses désignées d'avance.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances et créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, le solde de 4 044 887 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du CCN est composé de 2 006 658 \$ investis en dépôts à terme qui sont dus sur demande et 2 038 229 \$ de liquidités (le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du CCN au 31 mars 2014 de 4 413 073 \$ était composé de 2 022 357 \$ investis en dépôts à terme et de 2 390 716 \$ de liquidités). Les créances et les créditeurs surviennent dans le cours normal des activités. Ils sont tous dus sur demande. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucune évolution n'a été observée dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques suivies pour gérer les risques. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte aux créances.

Dans tous les cas, le CCN fait preuve de prudence au moment de l'opération. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéance des créances sur parties non apparentées (après déductions) :

	Total	Courant	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2015	3 343 442 \$	2 260 266 \$	330 517 \$	133 274 \$	11 150 \$	608 235 \$
2014	2 936 358 \$	2 437 086 \$	51 186 \$	104 970 \$	25 807 \$	317 309 \$

Le CCN inscrit une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des créances et la probabilité de les recouvrer. Il établit aussi des provisions pour les clients pour lesquels le recouvrement des créances est douteux en s'appuyant sur l'information recueillie lors des efforts de recouvrement.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues. Les comptes qui ne sont ni en souffrance ni douteux ni couverts par une provision sont considérés comme étant de bonne qualité.

En date du 31 mars 2015, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 54 418 \$ (au 31 mars 2014, ce montant s'élève à 39 224 \$). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde, début de l'exercice	39 224 \$	30 238 \$
Charges pour l'exercice	28 002	39 651
Créances irrécouvrables (radiées)	(12 808)	(30 665)
Solde, fin de l'exercice	54 418 \$	39 224 \$

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans le crédit parlementaire qui lui a été accordé et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et autres services. Il gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. En outre, le CCN a établi des directives afin de disposer d'un fonds de roulement qui correspond à ses besoins de liquidités pour une période de deux mois. Aucun changement n'est intervenu dans les pratiques en matière de gestion du risque d'illiquidité du CCN ni dans le niveau du risque d'illiquidité de l'organisme par rapport à l'exercice précédent. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

31 mars 2015

	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2015
Coût				
Solde d'ouverture	422 553 \$	1 821 305 \$	1 023 907 \$	3 267 765 \$
Acquisitions	3 269	549 041	333 543	885 853
Dépréciations	-	(108 648)	-	(108 648)
Dispositions	-	(26 262)	-	(26 262)
Solde de clôture	425 822	2 235 436	1 357 450	4 018 708
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(336 086)	(1 506 895)	(854 093)	(2 697 074)
Amortissement	(28 482)	(167 425)	(135 851)	(331 758)
Dispositions	-	25 284	-	25 284
Solde de clôture	(364 568)	(1 649 036)	(989 944)	(3 003 548)
Valeur comptable nette	61 254	586 400	367 506	1 015 160

Les immobilisations corporelles en construction en date du 31 mars 2015 s'élèvent à 709 935 \$:

- Matériel : 376 392 \$
- Améliorations locatives : 333 543 \$

31 mars 2014

	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2014
Coût				
Solde d'ouverture	408 619 \$	1 838 561 \$	1 023 907 \$	3 271 087 \$
Acquisitions	13 934	49 574	-	63 508
Dispositions	-	(66 830)	-	(66 830)
Solde de clôture	422 553	1 821 305	1 023 907	3 267 765
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(307 995)	(1 395 667)	(718 241)	(2 421 903)
Amortissement	(28 091)	(178 058)	(135 852)	(342 001)
Dispositions	-	66 830	-	66 830
Solde de clôture	(336 086)	(1 506 895)	(854 093)	(2 697 074)
Valeur comptable nette	86 467	314 410	169 814	570 691

Il n'y avait pas d'immobilisations corporelles en construction en date du 31 mars 2014.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	31 mars 2015	31 mars 2014
Créditeurs et charges à payer	1 278 780 \$	962 508 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 208 386	1 213 490
Indemnités de vacances à payer	117 872	111 296
Autres	5 153	3 940
	2 610 191 \$	2 291 234 \$

7. Apports reçus

Des parties non affiliées versent librement au CCN des fonds qui ne doivent servir qu'à l'accueil de conférences et de réunions de comités techniques internationaux. Ces fonds sont inscrits à titre de passif en tant qu'« Apports reçus » et sont comptabilisés à titre de produit au moment où les charges correspondantes sont engagées.

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde, début de l'exercice	75 705 \$	54 250 \$
Plus : les apports reçus	162 665	106 553
Moins : les apports utilisés	<u>(145 868)</u>	<u>(85 098)</u>
	16 797	21 455
Solde, fin de l'exercice	92 502 \$	75 705 \$

8. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur (ANEDA).

Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site Web StandardsStore.ca à un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes de ventes nettes.

9. Prestations de retraite et avantages sociaux

Le CCN et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au Régime durant l'exercice par le CCN et les employés :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Cotisations du CCN	1 056 795 \$	1 291 092 \$
Cotisations des employés	676 165 \$	673 847 \$

Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	Année civile	
	2015	2014
Employés (avant 2013) – service courant :		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	8,15 %	7,50 %
- Gains excédant le MGAP : 2015 – 53 600 \$ 2014 – 52 500 \$	10,4 %	9,80 %
Employés (après 2013) – service courant :		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	7,05 %	6,62 %
- Gains excédant le MGAP : 2015 – 53 600 \$ 2014 – 52 500 \$	8,54 %	7,89 %
Employeur – multiple des cotisations des employés :		
- Cotisations des employés en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,28	1,45
- Cotisations des employés en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,14	0,23
- Cotisations des employés en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,28	1,43
- Cotisations des employés en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,14	0,21
- Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2015 – 157 700 \$ 2014 – 155 000 \$	7,13	7,59

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux des employés s'élève à 644 758 \$ (au 31 mars 2014, ce montant s'élève à 601 479 \$).

10. Charges

	31 mars 2015	31 mars 2014
Salaires et avantages sociaux	10 755 535 \$	11 123 793 \$
Services professionnels et spéciaux	4 387 853	3 277 893
Déplacements	2 372 831	2 506 770
Cotisations versées à des organismes internationaux	1 002 824	906 231
Locaux	747 391	759 764
Amortissement des immobilisations corporelles	331 758	342 001
Charges liées aux réunions	237 857	247 415
Autres charges	115 073	84 590
Télécommunications et frais postaux	107 675	110 168
Assurance	104 479	94 322
Relations publiques	76 795	38 541
Fournitures de bureau	59 685	68 856
Réparation et entretien	40 453	53 800
Location de matériel de bureau	36 864	37 765
Créances irrécouvrables	28 002	39 651
Publications et impression	17 651	31 341
	20 422 726 \$	19 722 901 \$

11. Engagements contractuels

Le bail de location des locaux actuels du CCN expire en juillet 2015. En conséquence, l'organisme a signé un nouveau bail de 15 ans, qui entrera en vigueur en juillet 2015, et il déménagera dans de nouveaux locaux. À des fins d'exploitation, le CCN a également signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le tableau fait également état des contrats que le CCN a conclus avec plusieurs OEN afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation. Au 31 mars 2015, de tels engagements futurs équivalant à 1,3 M\$ étaient en place (ce genre d'engagements représentait 4 M\$ au 31 mars 2014).

31 mars 2015				
	Locaux	Matériel de bureau	Initiatives de normalisation	Total
2014-2015	-	-	-	-
2015-2016	246 525	4 134	946 426	1 197 085 \$
2016-2017	346 068	419	282 781	629 268 \$
2017-2018	346 068	-	57 881	403 949 \$
2018-2019	346 068	-	-	346 068 \$
2019-2020	346 068	-	-	346 068 \$
Après	4 407 774	-	-	4 407 774 \$
TOTAL	6 038 571 \$	4 553 \$	1 287 088 \$	7 330 212 \$

12. Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il réalise avec ces entités des opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange.

Au 31 mars 2015, le CCN a engagé des charges totalisant 671 694 \$ (342 082 \$ au 31 mars 2014) et enregistré des produits de 752 111 \$ (1 187 764 \$ au 31 mars 2014) avec des apparentés. Au 31 mars 2015, le montant des créances sur apparentés s'élève à 1 522 963 \$ (727 486 \$ au 31 mars 2014) et celui des créiteurs est de 63 288 \$ (14 350 \$ au 31 mars 2014).

13. Passifs éventuels

Il y a quelques années, le CCN avait été désigné comme défendeur dans une poursuite en recours collectif en Saskatchewan et en Alberta. Cette affaire est à présent réglée, et les deux actions intentées contre le CCN ont été rejetées par les tribunaux.

Étant donné le statu quo longtemps maintenu dans cette affaire, aucune provision n'avait été affectée à la couverture de toute obligation qui aurait pu découler de ces poursuites. Par conséquent, le rejet rendu par les tribunaux n'a entraîné aucune reprise de provision dans les présents états financiers.

14. Soldes comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la nouvelle présentation adoptée en 2014-2015.

Le 1^{er} juillet 2014, le CCN a fusionné et renommé deux de ses programmes d'exploitation : la Direction des normes et des relations internationales et la Direction des politiques et des relations avec les intervenants sont à présent appelées la Direction des solutions de normalisation et la Direction de la stratégie. Le CCN procède actuellement à l'actualisation de son architecture de programme au sein du gouvernement du Canada.

15. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du Plan d'entreprise de 2014-2015 à 2018-2019 approuvé par le conseil d'administration.



Profil de la société



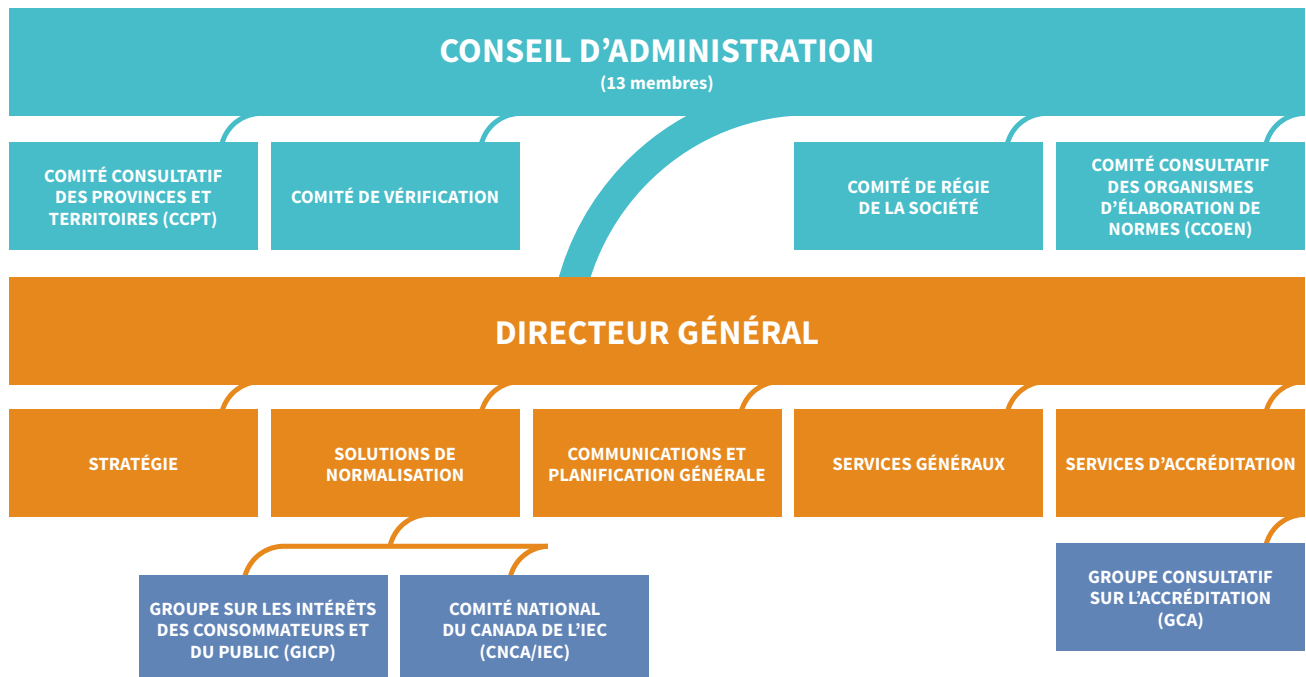
MANDAT

Le CCN a pour mandat d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative. Plus précisément, le CCN a pour mission :

- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et des organismes membres du réseau canadien de professionnels en normalisation, et de veiller à la bonne marche de leurs activités;
- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, aider et protéger les consommateurs, faciliter le commerce intérieur et extérieur, et développer la coopération internationale en matière de normalisation.

STRUCTURE DU CONSEIL DU CCN

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de la haute direction du CCN sont épaulés par des comités permanents et des comités et groupes consultatifs.



Conseil d'administration

Le conseil d'administration du CCN fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. Le directeur général de l'organisme est nommé par le ministre de l'Industrie et relève directement du conseil d'administration.



Le Conseil est composé de 13 membres dont dix sont nommés par le gouverneur en conseil, par voie de décret.

Les trois autres siègent au conseil d'administration en vertu des postes de président ou vice-président qu'ils occupent au sein des comités établis par la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Le conseil d'administration encadre l'orientation stratégique de l'organisme, s'assure que celui-ci remplit bien sa mission, et lui donne des conseils sur les questions de gouvernance.

Le conseil d'administration compte deux comités permanents : le Comité de vérification et le Comité de régie de la société. Ces comités jouent un rôle important en ce sens qu'ils éclairent d'un point de vue stratégique les modes de gouvernance des initiatives du CCN.

Le conseil d'administration est également secondé par deux comités consultatifs :

Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)

Le CCPT a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Il encourage la coopération et la communication entre les provinces, les territoires et le CCN, de même que la participation provinciale et territoriale aux activités de normalisation canadiennes.

Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)

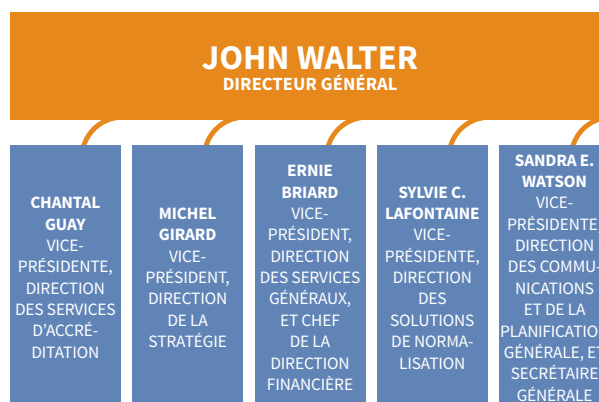
Le CCOEN a aussi été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Il fait des recommandations au conseil d'administration sur les questions liées à l'élaboration des normes volontaires et il encourage la coopération et la communication entre le CCN et les OEN titulaires de l'accréditation du CCN.

PERSONNEL ET ACTIVITÉS

Les stratégies et politiques établies par le conseil d'administration du CCN sont mises en œuvre par un effectif de 93 employés.



Le directeur général du CCN, John Walter, dirige les travaux de l'organisme. Il est secondé par l'équipe de la haute direction du CCN.



Direction des services d'accréditation

La Direction des services d'accréditation du CCN fournit des services d'accréditation à différents clients, à savoir les OEN, les organismes de certification de produits, les organismes de certification de systèmes de management, les organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre, les organismes de certification du personnel, et les laboratoires d'essais.

En outre, la Direction gère le système qualité des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et elle est l'autorité canadienne de vérification du respect des BPL. La conformité aux principes de BPL garantit la réalisation des études non cliniques selon les exigences acceptées à l'échelle internationale. La reconnaissance ainsi accordée facilite l'acceptation de ces études dans les pays membres de l'OCDE.

Par ailleurs, la Direction des services d'accréditation est signataire de plusieurs accords de reconnaissance mutuelle et accords multilatéraux de forums d'accréditation internationaux qui encouragent partout dans le monde l'atteinte de l'objectif visé d'« une norme, un essai — acceptés partout ». Ces forums ont été créés par des organismes d'accréditation de partout dans le monde pour faciliter l'acceptation des résultats d'évaluation de la conformité. Ces accords s'inscrivent dans les efforts déployés à l'international pour établir un système d'accréditation mondial.

Direction de la stratégie

La Direction de la stratégie joue un rôle moteur dans l'élaboration de stratégies qui permettent au CCN d'obtenir des résultats dans des domaines clés. Lors de l'établissement de prises de position sur des questions transversales nationales, régionales et internationales, elle donne des avis et prête son soutien au directeur général, aux cadres dirigeants, au conseil d'administration et aux autres directions de l'organisme. La Direction de la stratégie s'attache aussi à cerner et à définir les conditions nécessaires à une utilisation optimale de la normalisation au Canada.

Afin que le CCN réalise ses priorités stratégiques, la Direction de la stratégie travaille en collaboration avec les principaux intéressés lors de réunions avec les hauts représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de l'industrie. Enfin, la Direction assume le secrétariat du CCPT et du Comité consultatif national sur la sécurité publique.

Direction des services généraux

La Direction des services généraux fournit des services de soutien professionnel à l'organisme, ce qui comprend la gestion financière, les ressources humaines, la planification des investissements et l'analyse des activités d'affaires, la GI/TI, l'administration générale, l'approvisionnement et la passation de contrats, et les déplacements.

Direction des solutions de normalisation

Par l'intermédiaire d'analyses des tendances liées à la normalisation et d'efforts de mobilisation auprès des intervenants clés de l'industrie et du milieu des consommateurs, la Direction des solutions de normalisation :

- fournit aux intervenants des renseignements qui les aident à fixer leurs priorités et leurs buts en matière de normalisation;
- fait des recommandations qui influencent les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires;
- repère et définit les secteurs dans lesquels le Canada devrait optimiser son utilisation de la normalisation.

La Direction formule des recommandations pour l'élaboration de politiques visant à faciliter l'harmonisation des normes et des exigences de certification entre les différents territoires de compétence, et soutient les activités de normalisation ayant pour but l'adaptation aux changements climatiques dans le Nord canadien. Elle gère aussi la vente des normes et collabore à des activités de renforcement des capacités afin de consolider les infrastructures de normalisation de grands partenaires commerciaux étrangers du Canada.

Enfin, la Direction gère la participation du Canada aux initiatives de normalisation régionale, ainsi qu'à celles de l'ISO et de l'IEC.

Direction des communications et de la planification générale

La Direction des communications et de la planification générale fournit des services de communications à l'ensemble de l'organisme, notamment la planification des communications, une gamme complète de produits de communication, la gestion du site Web et des activités de l'organisme, la présence du CCN sur les réseaux sociaux et son service de traduction.

La Direction s'occupe aussi de la planification générale, de la gestion des risques, des rapports au gouvernement (y compris les demandes d'accès faites au titre des lois sur l'accès à l'information et la protection des

renseignements personnels) et de la surveillance des travaux d'inventaire des normes. Les fonctions de secrétariat général, qui englobent le soutien au conseil d'administration du CCN en matière de secrétariat et de politiques de gouvernance, sont également de son ressort.

De plus, le CCN est soutenu par deux groupes consultatifs et un comité :

Groupe consultatif sur l'accréditation

Le Groupe consultatif sur l'accréditation relève de la Direction des services d'accréditation du CCN. Il donne des avis sur les questions de fond afin d'assurer l'équité et l'impartialité des politiques et des programmes du CCN dans son domaine de compétence.

Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public

Le Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public donne des conseils en matière de stratégie et de politiques sur les questions de normalisation qui ont des incidences sur les groupes de consommateurs et d'intérêt public, ainsi que sur le Comité pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) de l'ISO. Il relève de la Direction des solutions de normalisation du CCN.

Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale

Le Comité national du Canada de l'IEC (CNCA/IEC) donne au CCN des conseils en matière de stratégie et de politiques sur les priorités stratégiques du Canada concernant les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'électrotechnique et de l'électricité, ainsi que sur les questions liées à l'IEC. Il relève de la Direction des solutions de normalisation du CCN.



L'équipe de la haute direction du CCN fixe les priorités stratégiques de l'organisme et veille au bon déroulement de ses activités quotidiennes. De gauche à droite : Ernie Briard, vice-président, Direction des services généraux, et chef de la direction financière; Chantal Guay, vice-présidente, Direction des services d'accréditation; John Walter, directeur général; Sylvie C. Lafontaine, vice-présidente, Direction des solutions de normalisation; Sandra E. Watson, vice-présidente, Direction des communications et de la planification générale, et secrétaire générale; Michel Girard, vice-président, Direction de la stratégie.

Lexique

- AECG** Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
- ANSI** American National Standards Institute
- APEG** Accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde
- APLAC** Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation
- ATCCA** Assistance technique liée au commerce Canada-Amériques
- CASCO CPC** Groupe des politiques et de coordination du président du Comité pour l'évaluation de la conformité de l'ISO
- CCN** Conseil canadien des normes
- CCOEN** Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes
- CCPT** Comité consultatif des provinces et territoires
- CNCA/IEC** Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale
- COPANT** Pan American Standards Commission
- COPOLCO** Comité ISO pour la politique en matière de consommation
- EFC** Électro-Fédération Canada
- FINCA** Forum des Comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique
- GCA** Groupe consultatif sur l'accréditation
- GES** Gaz à effet de serre
- GICP** Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public
- GI/TI** Gestion de l'information/technologie de l'information
- GNL** Gaz naturel liquéfié
- IAAC** InterAmerican Accreditation Cooperation
- IAF** International Accreditation Forum
- ICPC** Institut canadien de plomberie et de chauffage
- IEC** Commission électrotechnique internationale
- IECEE** Système d'évaluation de la conformité des équipements et composants électrotechniques de l'IEC
- IECEX** Système de l'IEC pour la certification de conformité aux normes des matériels électriques destinés à fonctionner en atmosphère explosive
- IECRE** Système d'énergies renouvelables de l'IEC
- ILAC** International Laboratory Accreditation Cooperation
- ININ** Initiative de normalisation des infrastructures du Nord
- ISO** Organisation internationale de normalisation
- ISO/CASCO** Comité pour l'évaluation de la conformité de l'Organisation internationale de normalisation
- ISO/IEC** Organisation internationale de normalisation/ Commission électrotechnique internationale
- JMN** Journée mondiale de la normalisation
- MAECD** Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
- NNC** Normes nationales du Canada
- OEN** Organisme d'élaboration de normes
- OMC** Organisation mondiale du commerce
- OTC** Obstacle technique au commerce
- PASC** Pacific Area Standards Congress
- PME** Petite et moyenne entreprise
- PTP** Partenariat transpacifique
- SMA** Sous-ministre adjoint
- SMQ** Système de management de la qualité
- UIT** Union internationale des télécommunications

